



Table ronde n°2

Quel avenir pour la Pharmacie Clinique ?



Marine DOUTREMEPUICH

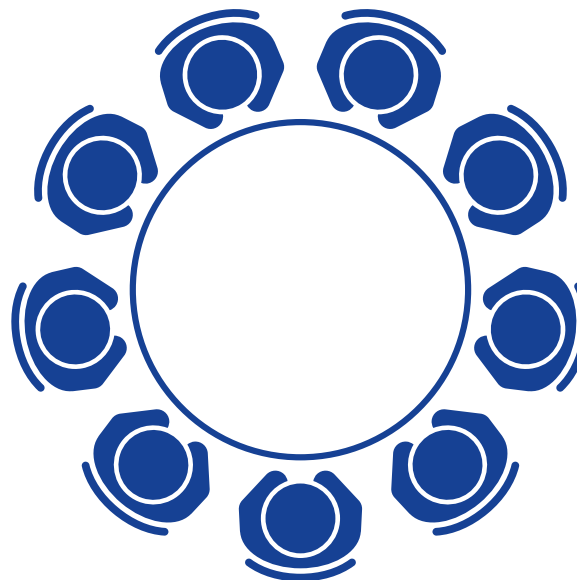
Pharmacien OMEDIT NAGG



Pr. Antoine DUPUIS
Président de la Société Française de la
Pharmacie Clinique



Jérémy JOST
MCU -PH Pharmacie Clinique
CHU Limoges



Hélène EYCHENIE
Pharmacien ANAP



Anne -Laure DEBRUYNE
Pharmacien
CH Charles Perrens





Pr. Antoine DUPUIS
Président de la Société Française de
la Pharmacie Clinique

Rappel des définitions de pharmacie clinique : conciliation, bilan de médication, PPS

Pr. Antoine DUPUIS, Président de la SFPC



Journée régionale OMEDIT NAGG – 18.10.23

Organisation du premier modèle de pharmacie clinique centré sur la dispensation

En 2012, la SFPC émet des **recommandations de pharmacie clinique** associées (incluses) au seul acte pharmaceutique disponible pour les pharmaciens, la dispensation et notamment l'étape d'analyse d'ordonnance



SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE PHARMACIE CLINIQUE
RECOMMANDATION DE BONNE PRATIQUE EN PHARMACIE CLINIQUE

ANALYSE D'ORDONNANCE

La SFPC recommande le suivi d'une liste de points à vérifier pour garantir la **qualité d'une analyse d'ordonnance**.
 L'analyse d'ordonnance est une **expertise structurée et continue** des thérapeutiques du patient, de leurs modalités d'utilisation et des connaissances et pratiques du patient.
 Son objectif est d'obtenir une **optimisation de l'efficacité et de la sécurité des thérapeutiques**, ainsi qu'une **minimisation des coûts** et une **pharmacoadhérence optimale**.
 Deux éléments majeurs sont à la base de la constitution de cette liste de vérification :

- La **situation clinique du patient** est la principale source d'information.
- Les **recommandations de pratiques cliniques** sont le fondement de la prise en charge du patient et des interventions pharmaceutiques proposées.

Cette liste est adaptée à la pratique hospitalière.

Niveaux d'analyse pharmaceutique

Type	Contexte	Contenu	Éléments requis
Analyse niveau 1: Revue de prescription	Patient connu, sans point d'intérêt clinique nouveau	Choix et disponibilité des produits de santé, posologies, contre-indications et interactions principales.	Ensemble des prescriptions, renseignements de base sur le patient
Analyse niveau 2: Revue des thérapeutiques	Patient connu, situation en évolution	Choix et disponibilité des produits de santé, posologies, contre-indications et interactions principales. Adaptations posologiques, liens avec résultats biologiques, évènements traceurs.	Ensemble des prescriptions, renseignements patient, données biologiques.
Analyse niveau 3: Suivi pharmaceutique	Nouvelle admission d'un patient, évolution en cours et issues non établies	Choix et disponibilité des produits de santé, posologies, contre-indications et interactions principales. Adaptations posologiques, liens avec résultats biologiques, évènements traceurs. Respect des objectifs thérapeutiques, monitorage thérapeutique, observance. Liens avec conciliation, conseil et éducation thérapeutique.	Ensemble des prescriptions, renseignements et dossier patient, données biologiques, historique médicamenteux, objectifs thérapeutiques.

Définition Française

En septembre 2016, sans remettre en question sa définition initiale, la SFPC a proposé une **précision de la définition de la Pharmacie Clinique** permettant de répondre aux enjeux sociétaux de santé publique et de son déploiement

*« La Pharmacie clinique est une discipline de santé centrée sur le patient dont l'exercice a pour objectif **d'optimiser la prise en charge thérapeutique, à chaque étape du parcours de soins.***

*Pour cela, **les actes de pharmacie clinique** contribuent à la sécurisation, la pertinence et à l'efficience du recours aux produits de santé. Le pharmacien exerce en collaboration avec les autres professionnels impliqués, **le patient et ses aidants** ».*

Elle inclut dans sa définition au sens large la **recherche clinique sur les parcours de santé, les produits de santé et les actes pharmaceutiques**

Mise au point d'un nouveau modèle par la SFPC en 2018

Conformité avec les évolutions internationales et les bonnes pratiques pharmaceutiques (OMS/FIP), la législation Française (2016)

PHCLIN-594; No of Pages 8

ARTICLE IN PRESS



Reçu le :
10 novembre 2018
Accepté le :
12 décembre 2018

De la dispensation au plan pharmaceutique personnalisé : vers un modèle intégratif de pharmacie clinique

From dispensing to personal pharmaceutical plan: Towards an integrated model of clinical pharmacy

B. Allenet^{a,*}, M. Juste^b, C. Mouchoux^c, R. Collomp^d, X. Pourrat^e, R. Varin^f, S. Honoré^g, avec la contribution du Conseil d'administration et du Conseil scientifique de la société française de pharmacie clinique (SFPC)²

^a CHU de Grenoble, 38043 Grenoble, France

^b Centre hospitalier Epemay, 51200 Epemay, France

^c Hospices civils de Lyon, 69004 Lyon, France

^d CHU de Nice, 06100 Nice, France

^e CHU de Tours, 37044 Tours, France

^f CHU de Rouen, 76000 Rouen, France

^g Assistance publique-Hôpitaux de Marseille, 13005 Marseille, France

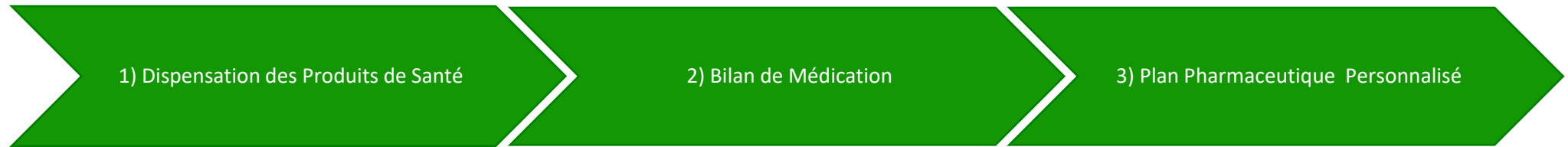
Disponible en ligne sur

ScienceDirect

www.sciencedirect.com

Les processus de Pharmacie Clinique

Actes



Définitions

Analyse pharmaceutique de l'ordonnance médicale et/ou de la demande du patient

Préparation éventuelle des doses à administrer

Mise à disposition des informations et des conseils nécessaires au bon usage des produits de santé

Synthèse et Interventions Pharmaceutiques intégrant l'anamnèse clinique et pharmaceutique du patient, concernant:

- les objectifs et choix thérapeutiques
- les points critiques (IM, CIP, Posologie)
- les points d'optimisation (mise en place et gestion des traitements, gestion de l'iatrogénie, accompagnement de l'adhésion du patient)

Cette étape vise à cibler les patients / situations à risque nécessitant un Plan Pharmaceutique Personnalisé

Cette étape vise à définir, mettre en œuvre et réaliser son suivi

Synthèse écrite et propositions ciblées à l'équipe de soins sur un ou plusieurs éléments identifiés,

- suite au Bilan de médication
- suite à sollicitation directe de l'équipe de soins*

Gradient d'utilisation de l'information, menant à l'analyse approfondie et à l'action ciblée

Contenus
Pharmacie
Clinique

Analyse pharmaceutique de l'ordonnance médicale et/ou de la demande du patient

Mise à disposition des informations et des conseils nécessaires au bon usage des produits de santé

Conciliation médicamenteuse/ Entretien pharmaceutique

Expertise Pharmaceutique Clinique

Conseils de bon usage des produits de santé

Entretien pharmaceutique ciblé (Pharmacothérapie, Adhésion thérapeutique, Education Thérapeutique...)

Expertise Pharmaceutique Clinique

Conseils de bon usage des produits de santé

Plan de prise construit avec le patient

* Nécessitant au préalable un bilan de médication

Pratique Française: Lexique et Bonnes pratiques

Un Lexique (2021)

Le Pharmacien Hospitalier et Clinicien 2021, 56, 119-123
en ligne sur / on line on
www.sciencedirect.com
www.phc.fr

Lexique de la Pharmacie Clinique 2021^{☆☆} Clinical Pharmacy Lexicon 2021^{☆☆}

Benoît Allenet¹, Clarisse Roux-Marson²,
Michel Juste³, Stéphane Honoré³

1. *Conseil scientifique, Société Française de pharmacie clinique, pharmacie clinique, UFR Pharmacie, Université Grenoble Alpes, Grenoble, France*

2. *Société française de pharmacie clinique, CHU Nîmes OMÉDIT Occitanie, Nîmes, France*

3. *Faculté de pharmacie, Aix-Marseille Université, France*

Michel Juste, 6, allée de la Sente-au-beurre,
1760 Aveyry-Vol-d'Ol, France

Nous vous proposons une version mise à jour, intégrant certaines évolutions de contexte et de pratique.

Ce lexique est d'abord présenté de manière « dynamique », selon les 3 types d'activités du modèle de Pharmacie Clinique : 1. La dispensation des produits de santé ; 2. Le bilan de médication ; 3. Le Plan pharmaceutique personnalisé.

Une seconde version est proposée par ordre alphabétique.
Les termes soulignés renvoient à une définition au sein du lexique.
Bonne lecture.

^{☆☆} Une première version du lexique de la Pharmacie Clinique a été publiée à l'automne 2018, en lien avec la publication du modèle intégré de Pharmacie Clinique développé par la SFPC (<https://doi.org/10.1016/j.phclin.2018.12.003>).

Avec la collaboration des membres du CA (Grand-Didier BARDET, Thierry BEROD, Delphine CABELGUENNE, Marie-Camille CHAUMAIS, Catherine CHENAILLER, Florian COMBARD, Mariel DULIAN, Anne-Laure DELBAYNE, Anne-Charlotte DESBAIGNON, Antoine DUPUIS, Bénédicte GOURIEUX, Félicia FERRERA, Julien GRAVOULET, Jean-François HUON, Sandrine MASSERON, Céline MONGARET, Stéphanie MOSNIER, Thomas ARNAUD POTIER, Xavier PERRAT, Sonia PROT-LABARTHE, Elie RUSPINI, Laurence SPIESSER-ROBELET, du CS (dont les membres au CA Anne Doré, Michel Dourapha, Christelle Mouchoir, Wissamque Duhalde, Nicolas Simon, Eric Bernard, Pierrick Bedouch), Ivemy Collomp et de la commission junior.

ISSN 58 - n°2 - Juin 2022
<https://doi.org/10.1016/j.phclin.2021.05.001>

De quoi parle-t-on ?

Pharmacie clinique
La pharmacie clinique est une discipline de santé centrée sur le patient dont l'exercice a pour objectif d'optimiser la thérapeutique à chaque étape du parcours de soins. Pour cela, les actes de pharmacie clinique contribuent à la sécurisation, la pertinence et à l'efficacité du recours aux produits de santé.

Le pharmacien (ou un membre habilité de son équipe pharmaceutique) exerce en collaboration avec les autres professionnels impliqués, le patient et ses aidants.
La Pharmacie Clinique contribue à la production des *Soins Pharmaceutiques*.

Soins Pharmaceutiques

Les Soins pharmaceutiques correspondent à l'ensemble des attentions reçues par le patient, résultant de sa relation avec le pharmacien et son équipe. Ces attentions peuvent être préventives, curatives, palliatives et peuvent concerner les produits de santé et/ou les autres déterminants de santé du patient (contexte biomédical, psychologique et social). Les Soins pharmaceutiques sont prodigués en lien avec les autres professionnels de santé et, le cas échéant avec les aidants du patient. L'objectif est d'améliorer la qualité de vie du patient.

Expertise Pharmaceutique Clinique

Démarche d'évaluation structurée par le pharmacien, de la situation médico-pharmaceutique du patient et de ses besoins

en termes de produits de santé, au regard des paramètres cliniques, biologiques et du contexte du patient. Elle contribue à sécuriser et optimiser la prise en soins du patient. Elle est le fil conducteur d'un ensemble d'étapes et de productions de l'équipe pharmaceutique. Elle peut se conclure par un avis pharmaceutique (figure 7).

Télésoins pharmaceutiques

Différents actes pharmaceutiques peuvent être réalisés par télésoins¹ et notamment les entretiens pharmaceutiques. La réalisation de télésoins nécessite des pratiques pharmaceutiques adaptées au mode distancié.

À quelle étape ?

Un premier type d'activité correspond à la mise à disposition des produits de santé. La dispensation vise la mise en sécurité du patient, dans un contexte où l'information est restreinte *a minima* aux données rédigées sur la prescription.

Dispensation des produits de santé

Acte pharmaceutique associant à la délivrance, l'analyse pharmaceutique de l'ordonnance médicale et/ou de la demande du patient (qui peut concerner des produits de santé non prescrits), la préparation éventuelle des doses à administrer, et la mise à disposition des

¹ Le télésoin est une forme de pratique de soins à distance utilisant les technologies de l'information et de la communication. Il met en rapport un patient avec un ou plusieurs pharmaciens ou autres professionnels de santé de leurs compétences (HAS 2020).

Actualités

119

58

Des Bonnes Pratiques (2022)

Le Pharmacien Clinicien 2022, 57, 108-124
en ligne sur / on line on
www.sciencedirect.com
www.phc.fr

Info suppl.



Recommandations de bonnes pratiques – bonnes pratiques de pharmacie clinique^{☆☆}

Recommendations of good practices – Good clinical pharmacy practices

SFPC
Société Française de Pharmacie Clinique

Ont participé à l'élaboration et la lecture de ce document :
Pr Benoît ALLENET, CHU Grenoble^{*}
Pr Jean-Didier BARDET, pharmacie du caducée, Grenoble
Pr Pierrick BEDOUCH, CHU Grenoble
Pr Lise BERNARD, CHU Clermont Ferrand
Pr Thierry BEROD, CH Martignes
Pr Delphine CABELGUENNE, CH Le Vinatier
Pr Marie-Camille CHAUMAIS, Assistance Publique des Hôpitaux de Paris
Pr Catherine CHENAILLER, CHU Rouen
Pr Rémy COLLOMP, CHU Nice
Pr Florian CORREARD, Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille
Pr Muriel DAHAN, Inspection Générale des Affaires Sociales
Pr Anne-Laure DEBRUYNE, CH Charles Perrens
Pr Bertrand DECAUDIN, CHU Lille
Pr Anne-Charlotte DESBUQUOIS, CH Compiègne
Pr Anne DORY, CHRU Strasbourg
Pr Véronique DUHALDE, CHU Toulouse
Pr Antoine DUPUIS, CHU Poitiers
Pr Félicia FERRERA, Pharmacie de la Pounce, Allauch
Pr Bénédicte GOURIEUX, CHRU Strasbourg
Pr Julien GRAVOULET, pharmacie Gravoulet, Leyr
Pr Jean-François HUON, CHU Nantes
Pr Stéphane HONORÉ, Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille, OMÉDIT PACA-Corse
Pr Elsa JOUHANNEAU, CH Le Mans
Pr Sandrine MASSERON, pharmacie de Bry, Bry-sur-Marne
Pr Elodie MATUSIK, CH Valenciennes
Pr Céline MONGARET, CHU Reims
Pr Stéphanie MOSNIER-THOUMAS, CHU Bordeaux

^{*} Bonnes pratiques de pharmacie clinique – SFPC mars 2022.

© 2022 Publié par Elsevier Masson SAS.

108

ISSN 57 - n°2 - Juin 2022
[10.1016/j.phclin.2022.04.003](https://doi.org/10.1016/j.phclin.2022.04.003)

Recommandations de la SFPC

SFPC
Société Française de Pharmacie Clinique

Le lexique de la SFPC

Expertise Pharmaceutique Clinique :

Évaluation structurée par le pharmacien de la situation médico-pharmaceutique du patient et de ses besoins pharmaco-thérapeutiques au regard des paramètres cliniques et biologiques contribuant à sécuriser et optimiser la prise en soins.

Bilan de médication :

Résultat d'une conciliation des traitements médicamenteux associée à une Expertise Pharmaceutique Clinique.

Il permet d'identifier les patients ou situations à risque nécessitant un plan pharmaceutique personnalisé.

A ne pas confondre avec le bilan médicamenteux tel que défini dans la conciliation des traitements médicamenteux (Guide HAS février 2018).

A ne pas confondre avec le bilan partagé de médication, ou l'application du bilan de médication à la pratique officinale, dont les modalités d'organisation sont définies dans l'avenant n°12 à la Convention nationale organisant les rapports entre les pharmaciens titulaires d'officine et l'assurance maladie

Plan pharmaceutique personnalisé :

Projet formalisé de suivi thérapeutique individualisé proposé par le pharmacien à l'issue du bilan de médication dans le cadre d'une concertation pluri-professionnelle et négocié avec le patient, dans un souci de continuité des soins

Le lexique de la SFPC

Entretien pharmaceutique :

Échange entre un patient et un pharmacien permettant de recueillir des informations et de renforcer les messages de conseil, de prévention et d'éducation. Un entretien pharmaceutique se décline selon des objectifs pré définis et adaptés au patient.

L'entretien peut être mis en œuvre dans le cadre d'une conciliation des traitements médicamenteux (entrée ou sortie), d'une évaluation et/ou d'un renforcement de l'adhésion thérapeutique et d'une action éducative ciblée.

Il peut être réalisé dans le cadre d'une hospitalisation conventionnelle, d'une hospitalisation de jour, d'une consultation externe, de manière conventionnée à l'officine ou dans le cadre d'une maison de santé. Il peut être conduit dans le contexte une consultation pluridisciplinaire (ex : consultation de primo-prescription chimiothérapie orale, forfait prestation intermédiaire...). Un compte rendu de cet entretien doit être intégré au dossier patient.

Problème lié à la thérapeutique :

Tout problème avéré ou potentiel en lien avec la thérapeutique pour un patient donné relevé lors de l'expertise pharmaceutique clinique.

Intervention pharmaceutique :

Toute proposition de modification de la thérapeutique en lien avec un/des produits de santé initiée par le pharmacien. Elle comporte l'identification, la prévention et la résolution des problèmes liés à la thérapeutique. Chaque IP doit être tracée dans le dossier du patient et ou sur la prescription.

Avis pharmaceutique :

Synthèse hiérarchisée permettant de proposer une ou plusieurs intervention(s) pharmaceutique (s) pour un patient donné auprès d'un autre professionnel de santé ou de rapporter et tracer une observation ou une décision prise par le pharmacien.

Ce document doit être intégré dans le dossier patient.

Le lexique de la SFPC

Conciliation des traitements médicamenteux (HAS 2018)

La conciliation des traitements médicamenteux est un processus formalisé qui prend en compte, lors d'une nouvelle prescription, tous les médicaments pris et à prendre par le patient. Elle associe le patient et repose sur le partage d'informations et sur une coordination pluriprofessionnelle. L'usage a également consacré l'expression « conciliation médicamenteuse ».

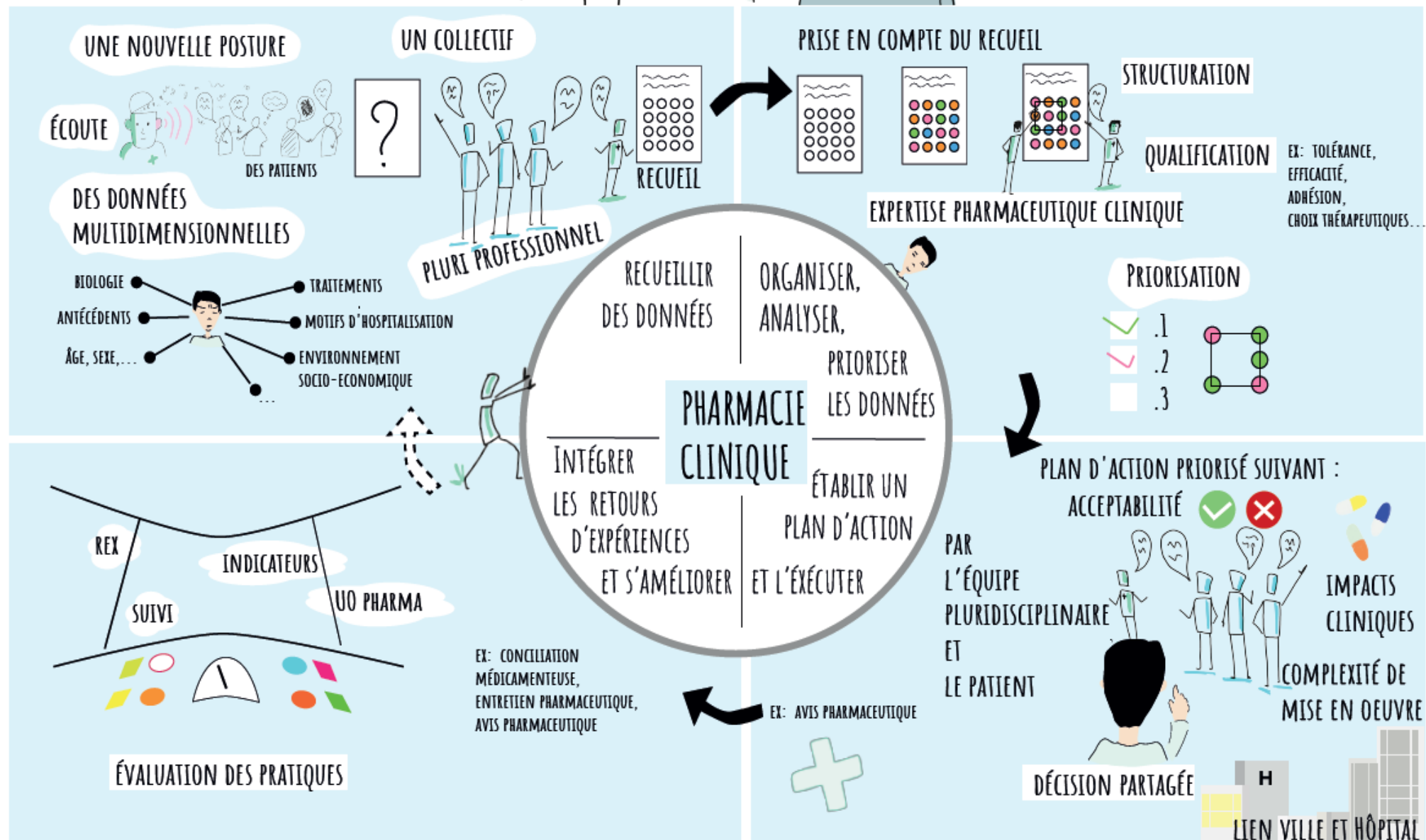
Dispensation

Acte pharmaceutique associant à la délivrance, l'analyse pharmaceutique de l'ordonnance médicale et/ou de la demande du patient (qui peut concerner des produits de santé non prescrits), la préparation éventuelle des doses à administrer, et la mise à disposition des informations et des conseils nécessaires au bon usage du médicament (Article R4235-48).

Analyse Pharmaceutique de l'ordonnance

L'analyse pharmaceutique de l'ordonnance ou l'analyse pharmaceutique liée à une demande de médicament ou autre produit de santé à prescription médicale facultative fait partie intégrante de l'acte de dispensation et permet la vérification des posologies, des doses, des durées de traitement, du mode et des rythmes d'administration, de l'absence de contre-indications, d'interactions et de redondances médicamenteuses. Le contenu d'une ordonnance est défini dans l'article R5132-3 du CSP.

A ne pas confondre avec le terme « validation pharmaceutique » correspond à une action interne à une pharmacie concluant une analyse pharmaceutique, autorisant la délivrance de produits de santé.



Réseau des Pharmaciens Cliniciens en Infectiologie

Bienvenue sur le site du réseau des Pharmaciens Cliniciens en Infectiologie de la SFPC !

Nous vous proposons **une base de données partagée** conçue comme un outil collaboratif enrichi par les membres du réseau. Rapports, recommandations, publications ou encore protocoles locaux, l'objectif de la base est de mettre à disposition de chacun les références et outils utilisés dans nos pratiques au sein de nos établissements. Les ressources disponibles peuvent être consultées, téléchargées. A ce stade il s'agit de **partage de documents** par les membres du réseau (qui justifient tous d'une expertise dans le domaine de l'infectiologie), le contenu ne fait pas l'objet d'une validation ou d'une approbation préalable par la SFPC. Il en va de la responsabilité de chaque utilisateur de s'assurer de la conformité des éléments présentés et de l'utilisation qu'il en fait dans sa pratique. Prochainement nous vous proposerons **les recommandations du réseau** pour votre pratique de Pharmacien Clinicien dans la prise en charge des patients atteints de pathologies infectieuses.

Vous souhaitez mettre en place une Equipe Multidisciplinaire en Antibiothérapie ou élaborer des fiches de bon usage des anti-infectieux pour votre établissement ? Besoin d'outils d'aide à l'analyse pharmaceutique? Un doute sur les recommandations de prise en charge des ICD?

D'autres équipes ont peut-être partagé leurs ressources.

Pour initier une recherche :

ouvrir le tableau du ou des thèmes concernés

Ctrl+F → *mot(s) clé(s)*

les mots clés recherchés apparaîtront surlignés dans le tableau

Pour toute prise de contact avec un membre du réseau, consultez la [cartographie du réseau](#).

Thèmes

Bon usage	+
Profil patient	+
Pathologies	+
Administration	+
Germes	+
Allergies	+



SFPC
Société Française
de Pharmacie Clinique

CONGRÈS DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE PHARMACIE CLINIQUE

9-13 MARS 2024
TOULOUSE | Centre de Congrès Pierre Baudis



Autodiagnostic ANAP conciliation et pharmacie clinique

UO Pharma

Hélène EYCHENIE, Pharmacien ANAP



Pharmacie clinique



Une fiche pratique



l'anap agence nationale de la performance sanitaire et médico-soignante

Solution organisationnelle **Pharmacie**

Pharmacie clinique

Organiser l'activité de pharmacie clinique

CONTEXTE

La pharmacie clinique permet de contribuer à la sécurité, la qualité, la pertinence ainsi qu'à l'efficacité des soins, en collaboration avec les membres de l'équipe de soins en y associant si besoin le patient. Cette activité se développe de plus en plus dans les établissements de santé, comme le demandent les derniers textes sur la pharmacie ou encore le Contrôle d'Amélioration de la Qualité et de l'Efficacité des Soins (CAQES). Pour la mettre en place, les pharmaciens doivent composer avec les réalités opérationnelles du fonctionnement de la pharmacie : temps disponible, profils à associer, définition du périmètre, etc...

Sans rentrer dans le détail du contenu des activités de pharmacie clinique, dont le champ est très large, cette fiche se propose d'apporter des réponses méthodologiques sur leur déploiement.

CIBLE

- Équipes pharmaceutiques
- Encadrement
- Études médico-soignantes

ENJEUX

- Répondre au mieux aux attentes des soignants et des médecins
- Augmenter la visibilité des enjeux de la pharmacie auprès du reste de l'établissement
- Organiser des actions concrètes selon le temps disponible des pharmaciens et préparateurs
- Participer à la sécurisation de la transition ville-hôpital
- Répondre au mieux aux besoins des patients en termes d'information et d'éducation
- Répondre aux exigences des autorités sanitaires

AIDE À LA DÉCISION

INTÉRÊT DE L'ACTION

DIFFICULTÉ DE MISE EN ŒUVRE

3 à 6 MOIS

DÉLAI D'OBTENTION DES 1^{er} RÉSULTATS

Solution organisationnelle Pharmacie - Organiser l'activité de pharmacie clinique



Un autodiagnostic



0% complété

21/06/2023 16:59

VALIDER

Accès thématiques / sous-thématiques

Axe. Processus Dispensation	0%
A. Recueil des données	0%
B. Organisation et analyse des données	0%
C. Plan d'actions	0%
D. Amélioration continue des pratiques	0%
Processus Bilan de médication	0%
Processus Plan Pharmaceutique Personnalisé	0%

COMPLÉTER LE QUESTIONNAIRE | SYNTHÈSE ET PLAN D'ACTIONS | VALIDER MON RÉSULTAT | COMPARER MES RÉSULTATS

Axe. Processus Dispensation

A. Recueil des données +

B. Organisation et analyse des données +

C. Plan d'actions +

HAUT DE PAGE

Pharmacie clinique

Cet outil d'autodiagnostic permet d'en évaluer les actions de pharmacie clinique pour sécuriser les prescriptions, la pertinence et l'efficacité du recours aux produits de santé.

Un outil "**Stratégie**"

4 axes de sécurisation :

- Gouvernance
- Qualité et gestion des risques
- Système d'information
- Formation et information

Un outil "**Processus pharmacie clinique**" avec 3 volets

"**Dispensation**"

4 axes de sécurisation :

- Recueil de données
- Organisation et analyse des données
- Plan d'actions
- Amélioration continue des pratiques

« **Bilan de médication** »

4 axes de sécurisation :

- Recueil de données
- Organisation et analyse des données
- Plan d'actions
- Amélioration continue des pratiques

"**Plan Pharmaceutique Personnalisé**"

4 axes de sécurisation :

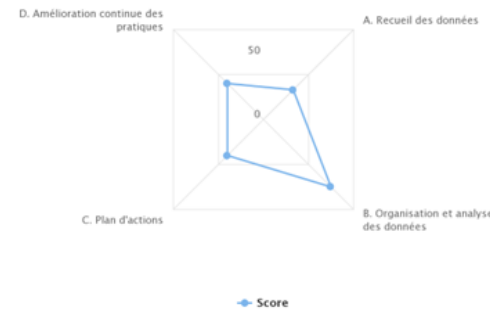
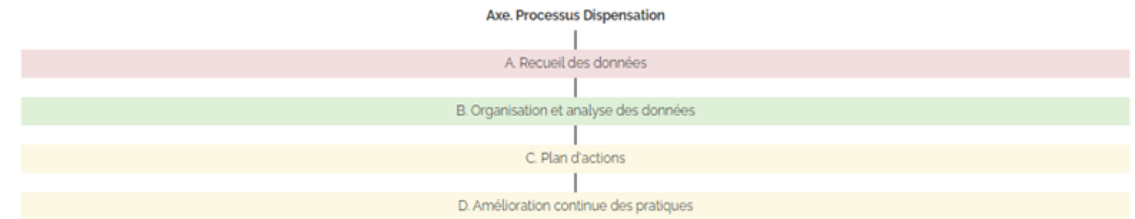
- Recueil de données
- Organisation et analyse des données
- Plan d'actions
- Amélioration continue des pratiques

Pharmacie clinique

- Remplissage multi-professionnel : directions, pharmaciens, médecins, PPH, IDE, Qualité...
- En lien les bonnes pratiques de pharmacie clinique de la SFPC (mars 2022)
- Outil disponible en ligne sur le nouveau site de l'anap : <https://anap.fr/s/article/evaluer-les-actions-de-pharmacie-clinique>
- Version web permet :
 - de partager l'autodiagnostic
 - de faire une exploitation des résultats sur l'établissement, sur plusieurs services, sur un service
 - de réaliser un comparatif année N / N-1

Résultats

	Nombre de réponses	Score
A. Recueil des données	3/3	33/100
B. Organisation et analyse des données	10/10	75/100
C. Plan d'actions	5/5	40/100
D. Amélioration continue des pratiques	5/5	40/100



TÉLÉCHARGER LE PLAN D'ACTION COS

TÉLÉCHARGER LE PLAN D'ACTION G&S

	Réponse	Plan d'action	Lien
A. Recueil des données			
A.01. Le recueil des données est préalablement défini et structuré par typologie des données patients (biologiques, cliniques, psycho-sociales...) comme décrit dans le référentiel de certification des LAO	Oui, partiellement		*
A.02. L'équipe pharmaceutique a accès aux données des SI (ordonnances actuelles, DP, dispensation précédente, DP DMP, espace santé...)	Non		*
A.03. Des moyens dématérialisés (DP messageries, DPL...) sont mis à disposition des équipes	Oui, partiellement		*
C. Plan d'actions			
C.03. Les IP et les solutions proposées sont tracées dans le dossier du patient et sur la prescription selon la grille développée par la SFPC	Non		*
C.04. Les informations et conseils nécessaires au bon usage des produits de santé sont mis à disposition du patient ou de l'équipe médico-soignante	Non		*
C.05. Un plan de prise peut être mis à disposition du patient et/ou adiant et/ou autres intervenants pour l'administration des médicaments le cas échéant pour les Patients en auto-administrations de leurs médicaments (PAMI) ou lors d'une sortie provisoire	Non		*

Conciliation médicamenteuse



Une publication



<https://anap.fr/s/article/pharma-bio-ste-publication-2614>



Un autodiagnostic



l'anap | Agence nationale de l'assurance maladie | Agence nationale de la qualité des soins de santé | Agence nationale de la sécurité sanitaire de la santé

RESSOURCES | ACTUALITÉS | EVÉNEMENTS | APPUIS TERRAIN | COMMUNAUTÉ | LES EXPERTS DE L'ANAP | L'ANAP

0% complété

28/07/2022 15:20

VALIDER

Accès thématiques / sous-thématiques

Axe. Processus Conciliation médicamenteuse	0%
A. Recueil d'information à l'entrée	0%
B. Rédaction du BM	0%
C. Identification des divergences à l'entrée	0%
D. Correction des divergences et optimisation de l'ordonnance d'entrée dans l'établissement	0%
E. Comparaison BM/prescription de fin d'hospitalisation	0%

COMPLÉTER LE QUESTIONNAIRE | SYNTHÈSE ET PLAN D'ACTION | VALIDER MON RÉSULTAT | COMPARER MES RÉSULTATS

Axe. Processus Conciliation médicamenteuse

A. Recueil d'information à l'entrée

A.01
Les critères d'éligibilité des patients à la CM d'entrée sont disponibles et connus

- Sélectionner votre réponse -

<https://anap.fr/s/article/pharma-bio-ste-publication-2866>

Conciliation médicamenteuse



L'outil d'autodiagnostic de conciliation médicamenteuse (CM) a été développé pour accompagner les équipes pharmaceutiques dans une démarche de CM, sécuriser le processus et engager des plans d'action opérationnels d'amélioration



STRATÉGIQUE

4 axes de sécurisation:

- Gouvernance
- Qualité et gestion des risques
- Formation
- Système d'information

PROCESSUS

6 axes de sécurisation :

- Recueil d'information à l'entrée
- Rédaction du bilan médicamenteux (BM)
- Identification des divergences à l'entrée
- Correction des divergences et optimisation de l'ordonnance d'entrée
- Comparaison BM/prescription de fin d'hospitalisation
- Rédaction de la lettre de liaison à la sortie

Mise en ligne sur le site de l'ANAP le 14 mars 2023

UO Pharma



OUTIL UO PHARMA V2 - Février 2023

Consignes générales :

- Certaines cases sont **vertes** (ces cases doivent toutes être renseignées) :

- Pour chaque donnée vous devez renseigner si vous êtes "concerné" ou "non concerné" par cette activité

- Pour certaines données (*donnée n°9, 11, 32, 54, 55*) vous avez le choix entre "option simplifiée", "option détaillée" et "non concerné"

- **Attention** : Vous devez sélectionner l'option "détaillée" uniquement dans le cas où vous êtes en mesure de renseigner la **totalité** des données détaillées pour lesquelles vous avez indiqué être "concerné". Les **réponses partielles** ne seront **pas comptabilisées** dans le calcul de l'UO détaillée.

- Dans le cas où vous n'auriez pas renseigné l'intégralité des données détaillées un rappel "A renseigner" sera indiqué dans la colonne correspondant à l'application des pondérations.

- Certaines cases peuvent se **griser** ou se "dégriser" en fonction des réponses renseignées dans les cases **vertes**. Vous n'avez pas à remplir les cases grisées.

- Certaines cases peuvent devenir **rouges** si vous avez indiqué être concerné par une activité sans renseigner de valeur. Toutes les cases **rouges** doivent impérativement être renseignées.

CHANGEMENT V2 :

- Les items 22.1, 22.2, 23.1 et 23.2 ont été supprimés.

- L'intitulé de certains items a été précisé.

- Les items relatifs aux préparations stériles de médicaments (items 26.1, 26.2, 26.3, 26.4 ET 27.1, 27.2, 27.3, 27.4) sont passés en mode simplifiée.

Penser à regarder l'aide à l'utilisation version 2 (février 2023)

N°	Données	Veillez renseigner "Non concerné" en face des activités que vous ne réalisez pas et sélectionner "Option simplifiée" ou "Option détaillée" lorsque vous avez le choix	Valeur	Coefficient	Application des pondérations
Gestion des approvisionnements					
1	Nombre de lignes de commande de médicaments et solutés	<input type="text"/>	<input type="text"/>	10,6	0,00
2	Nombre total de lignes de commande DMS, hors DMI	<input type="text"/>	<input type="text"/>	12,4	0,00
3	Nombre de lignes de commande DMI (incluant l'ostéosynthèse)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	8,3	0,00
4	Nombre de lignes de commandes de produits de santé non stockés à la PUI	<input type="text"/>	<input type="text"/>	4,6	0,00
5	Nombre de changements de produit/fournisseur pour cause de rupture (sur une année)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	223,9	0,00

<https://anap.fr/s/actualite?actu=uo-pharma-valoriser-activites-pharmaceutiques>

UO simplifiée

Veillez vérifier que toutes les cases vertes sont bien renseignées et qu'aucune case n'est rouge

UO détaillée

Vous n'avez pas renseigné l'ensemble des données détaillées

UO Pharma

l'anap | agence nationale de
la performance sanitaire
et médico-sociale

Outil de calcul de l'UO Pharma Aide à l'utilisation – Version 2

REMARQUES GENERALES :

- Toutes les données relatives à vos différentes activités, en lien avec le décret PUI et au regard des RH dédiées, doivent être comptabilisées pour que le nombre d'UO total se calcule et soit représentatif (sauf activités hors périmètre mentionnées enfin de ce document).

- Faire attention à ne pas compter deux fois une donnée (exemples : la délivrance nominative des produits en essais cliniques est à comptabiliser dans l'activité "Essais cliniques" et non dans l'activité "Délivrance nominative". La dispensation des préparations n'est pas à comptabiliser sur un item de "Dispensation", car l'activité l'est déjà sur l'item "Nombre de préparations"...).

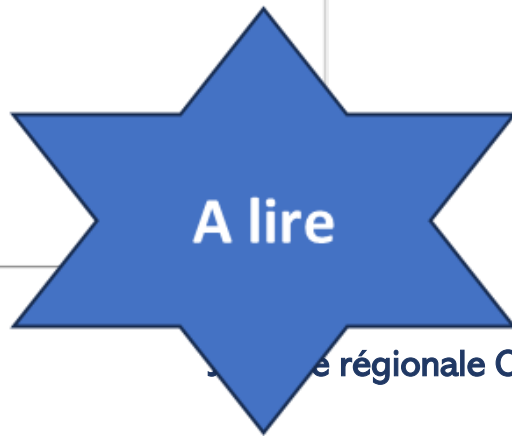
- Les activités complémentaires (pharmacie clinique, approvisionnement, encadrement d'internes...) en lien avec la production (pharmacotechnie, radiopharmacie, stérilisation...) doivent être comptabilisées dans l'activité dédiée si et seulement si les RH sont associées aux effectifs de la PUI. Pour exemple, si un pharmacien est à temps plein sur la stérilisation et est compté dans l'UO Sté à 1 ETP, il ne peut pas comptabiliser d'activités dans l'UO Pharma.

Pour faciliter l'utilisation de l'aide, chacune de ses entrées correspond à un point de l'outil, dont il reprend la même numérotation.

CHANGEMENT Outil UO Pharma V2 :

- Les items 22.1, 22.2, 23.1 et 23.2 ont été supprimés.
- L'intitulé de certains items a été précisé.
- Les items relatifs aux préparations stériles de médicaments (items 26.1, 26.2, 26.3, 26.4 ET 27.1, 27.2, 27.3, 27.4) sont passés en mode simplifiée.

Outil de calcul de l'UO Pharma - Aide à l'utilisation_V2_Février 2023



CONCILIATION MEDICAMENTEUSE REALISEE PAR LA PUI

17. Nombre de patients conciliés à l'admission

Inclut : la recherche active d'informations sur les traitements du patient, la formalisation d'un bilan exhaustif et complet des médicaments (à partir d'au moins 2 sources d'information), la comparaison du bilan des médicaments avec la prescription hospitalière à l'admission, la caractérisation par le médecin des divergences observées qui donne lieu à la rédaction éventuelle d'un complément d'information ou d'une nouvelle prescription.

N'inclut pas : la conciliation des traitements médicamenteux est différente de l'historique médicamenteux. Elle correspond à un instantané, et non à une remontée dans le temps sur les traitements pris ou non pris par le patient. [Sources : SFPC]

18. Nombre de patients conciliés à la sortie ou lors d'un transfert

Inclut : la formalisation avec le médecin d'une fiche de conciliation de sortie présentant la liste des médicaments établie lors de la conciliation à l'admission et la liste des médicaments à poursuivre après l'hospitalisation, la remise d'une fiche d'information au patient accompagnée d'un conseil pharmaceutique, la transmission au pharmacien (officinal ou de la structure d'accueil) et au médecin (libéral ou de la structure d'accueil) d'un courrier de conciliation de sortie.

N'inclut pas : l'utilisation de l'ordonnance de sortie comme support de l'information délivrée au patient, au médecin ou au pharmacien. [Sources : SFPC]

AVIS PHARMACEUTIQUES

21. Nombre d'avis pharmaceutiques

Synthèse réalisée à l'issue d'une expertise pharmaceutique clinique selon les bonnes pratiques de pharmacie clinique dans le cadre d'un bilan de médication ou d'un plan pharmaceutique personnalisé. L'avis pharmaceutique inclut le recueil de données réalisé par le pharmacien ainsi qu'une ou plusieurs intervention(s) pharmaceutique(s) pour un patient donné auprès d'un autre professionnel de santé ou de rapporter et tracer une observation ou une décision prise par le pharmacien. Ce document doit être intégré dans le dossier patient informatisé.

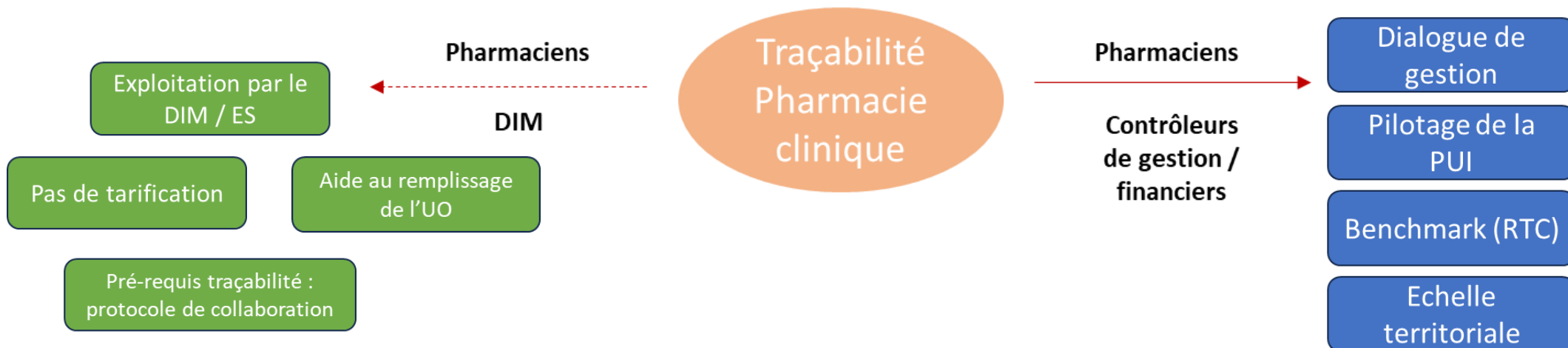
Inclut : intervention en équipe mobile, en équipe pluridisciplinaire, en consultations pharmaceutiques, HDJ, etc... Cet item inclut également la réactualisation d'un plan d'action dans le cadre d'un plan pharmaceutique personnalisé. Ces avis pharmaceutiques peuvent s'appliquer aux patients non hospitalisés.

N'inclut pas : un compte rendu issu d'un entretien pharmaceutique thématique. [Sources : SFPC]

Valorisation de la pharmacie clinique

Bilan de médication unique ou d'entrée (Référentiel Bonnes Pratiques de Pharmacie Clinique-SFPC)			
Nomenclature	Procédure / actes	Indicateur UO pharmacie (ANAP, ATIH)	Pondération UO Pharmacie
PBIL001	Bilan de médication unique ou d'entrée dans le parcours de santé du patient		
	<i>Entretien pharmaceutique de recueil de données dans le cadre d'un bilan de médication d'entrée</i>	indicateur n°19	373,5
	<i>Expertise pharmaceutique clinique conduisant à la rédaction d'un avis pharmaceutique dans le cadre d'un bilan de médication</i>	indicateur n°21	
	<i>Entretien pharmaceutique de restitution de l'avis pharmaceutique au patient dans le cadre d'un bilan de médication d'entrée</i>	indicateur n°19	

<https://www.omeditpacacorse.fr/wp-content/uploads/2023/03/Guide-de-lecture-et-codage-des-activites-de-pharmacie-clinique-Mars-2023.pdf>



Nos équipes pharmaceutiques ont du talent !



LES TROIS AXES DE TRAVAIL RETENUS ET LES PROPOSITIONS ASSOCIÉES

#1 ORGANISER ET MANAGER DEMAIN

Se projeter en 2030 pour anticiper les activités pharmaceutiques nécessite également d'anticiper les organisations. Or, tout changement implique également un accompagnement des équipes avec un management adapté.

- Structurer le management pharmaceutique
- Former tôt les managers
- Agir sur les fonctionnements et les structures

- Proposer des processus techniques et humains adaptés aux parcours

Différentes techniques peuvent être mobilisées : approche organisationnelle systémique, ingénierie des processus, LEAN management, conception d'outils d'évaluation notamment sur le savoir-être (feedback à 360°), design thinking et enfin démarches favorisant la qualité de vie au travail.

- Définir les dispositifs de collaboration internes et externes

Une ingénierie de la coopération pharmaceutique doit être mise en place, avec les pharmaciens d'officine, mais également avec les équipes pharmaceutiques hospitalières, à l'image des fédérations pharmaceutiques à l'échelle d'un GHT.

- Intégrer les approches RSE au management pharmaceutique

#2 DÉVELOPPER LES SOINS PHARMACEUTIQUES

Il s'agit d'intégrer les activités de pharmacie clinique dans un continuum de soins avec l'objectif global d'améliorer la qualité de vie des patients.

- Questionner l'exercice professionnel pour optimiser les processus et mettre en action les soins pharmaceutiques

Le principe est de libérer du temps en automatisant et en réorganisant le circuit des produits de santé, mais également d'intégrer les préparateurs en pharmacie aux équipes réalisant les soins pharmaceutiques.

- Intégrer la pharmacie clinique au cœur du système d'information et de la e-santé : télémédecine, intelligence artificielle
- Développer un exercice pluriprofessionnel coordonné et ancrer un véritable lien « Ville/Hôpital » et un maillage territorial pour des soins pharmaceutiques efficaces

- Renforcer la formation à l'exercice de la pharmacie clinique à travers des méthodes pédagogiques innovantes

L'approche vise à renforcer le développement de projets pédagogiques, ainsi que la recherche sur les pratiques professionnelles. La simulation en santé a été identifiée comme une pratique pédagogique pertinente.

- Améliorer les pratiques professionnelles tout au long des parcours de soins des patients

#3 PRODUIRE DE MANIÈRE INNOVANTE

Il est aujourd'hui indispensable d'augmenter les besoins de production des pharmacies à usage intérieur.

- Éliminer toutes les préparations ayant des alternatives disponibles

Cette proposition implique une excellente connaissance des spécialités des productions existantes, un dialogue médico-pharmaceutique constructif et une analyse pharmaco-économique.

- Optimiser la production et gagner en efficacité
- Prévoir des procédés de fabrication en fonction de deux situations : la routine et l'urgence
- Essayer d'anticiper l'évolution technologique et pharmaceutique
- Disposer des compétences nécessaires : former, intégrer, collaborer
- Produire de manière éco-responsable

L'approche repose notamment sur la démarche « Réduire, Réutiliser, Recycler, Repenser, Rechercher » qui doit être intégrée dans les activités de production. Elle peut s'appuyer sur une cartographie des risques/opportunités portant sur l'ensemble des processus pharmaceutiques.

Offre Pharmacie Anap



NOTRE ACCOMPAGNEMENT



Des contenus opérationnels

Des publications, webinaires et outils pour décrypter un sujet, lancer un projet et anticiper les sujets de demain.



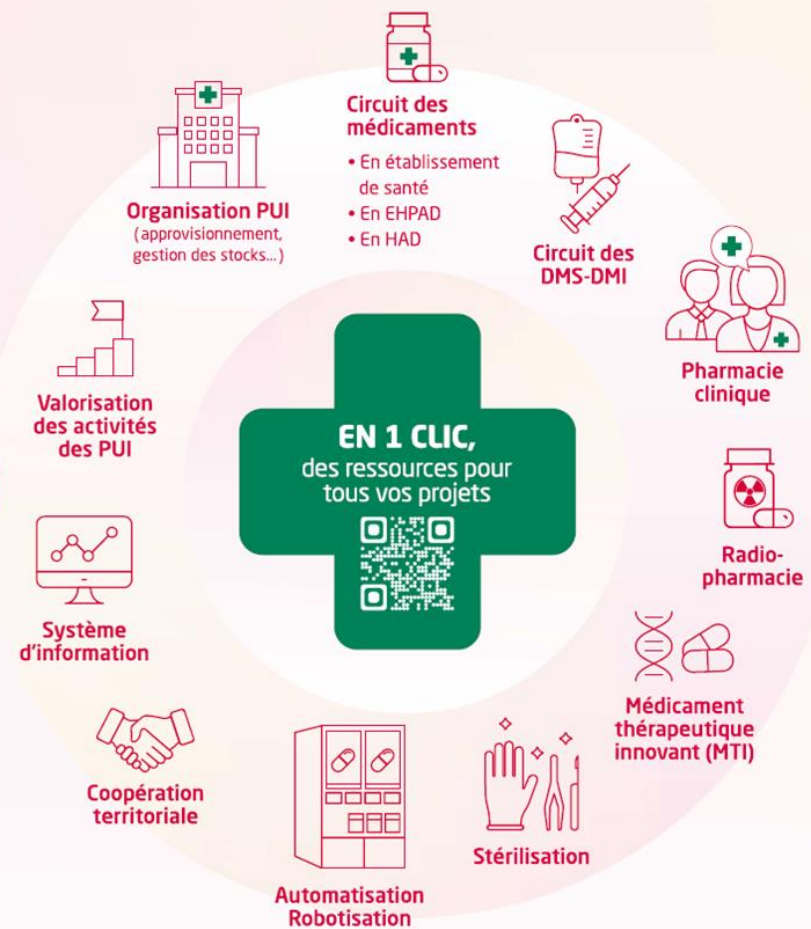
Un réseau et des communautés

Contribuez à travers un réseau de 500 experts ou échangez avec d'autres professionnels dans l'une des communautés de pratique de l'Anap.



Des interventions sur le terrain

Des appuis collectifs ou individuels, sur des thématiques ciblées ou personnalisées pour concrétiser vos projets.





Jérémy JOST

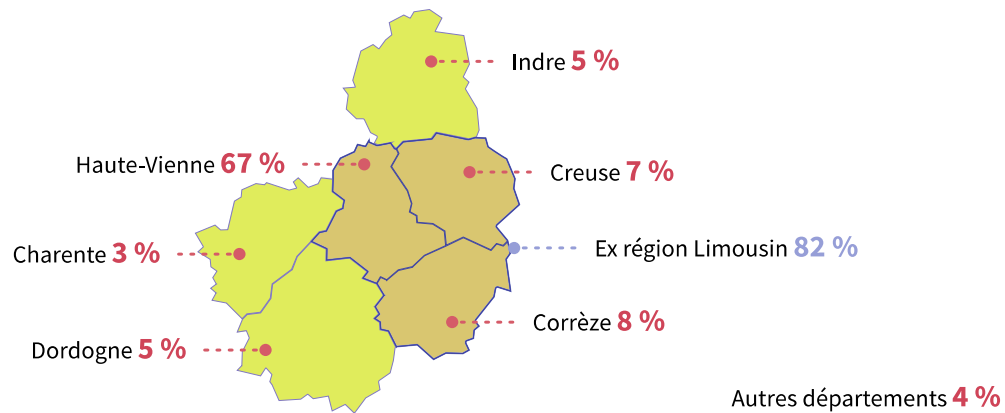
MCU-PH Pharmacie Clinique
CHU Limoges



Partage de retour d'expérience sur les activités de Pharmacie Clinique au CHU de Limoges

Dr. Jeremy Jost, MCU -PH Pharmacie Clinique CHU Limoges

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES PATIENTS EN MÉDECINE, CHIRURGIE, OBSTÉTRIQUE



Pharmacie à usage intérieur

Unité de Pharmacie Clinique

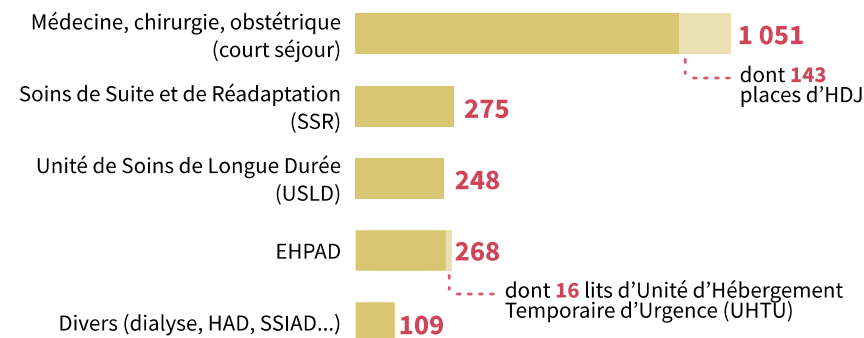
- 8 pharmaciens impliqués
- dont 4 en missions principales
- 6 internes



CAPACITÉ D'ACCUEIL

1 954 lits et places installés au 31 décembre 2021

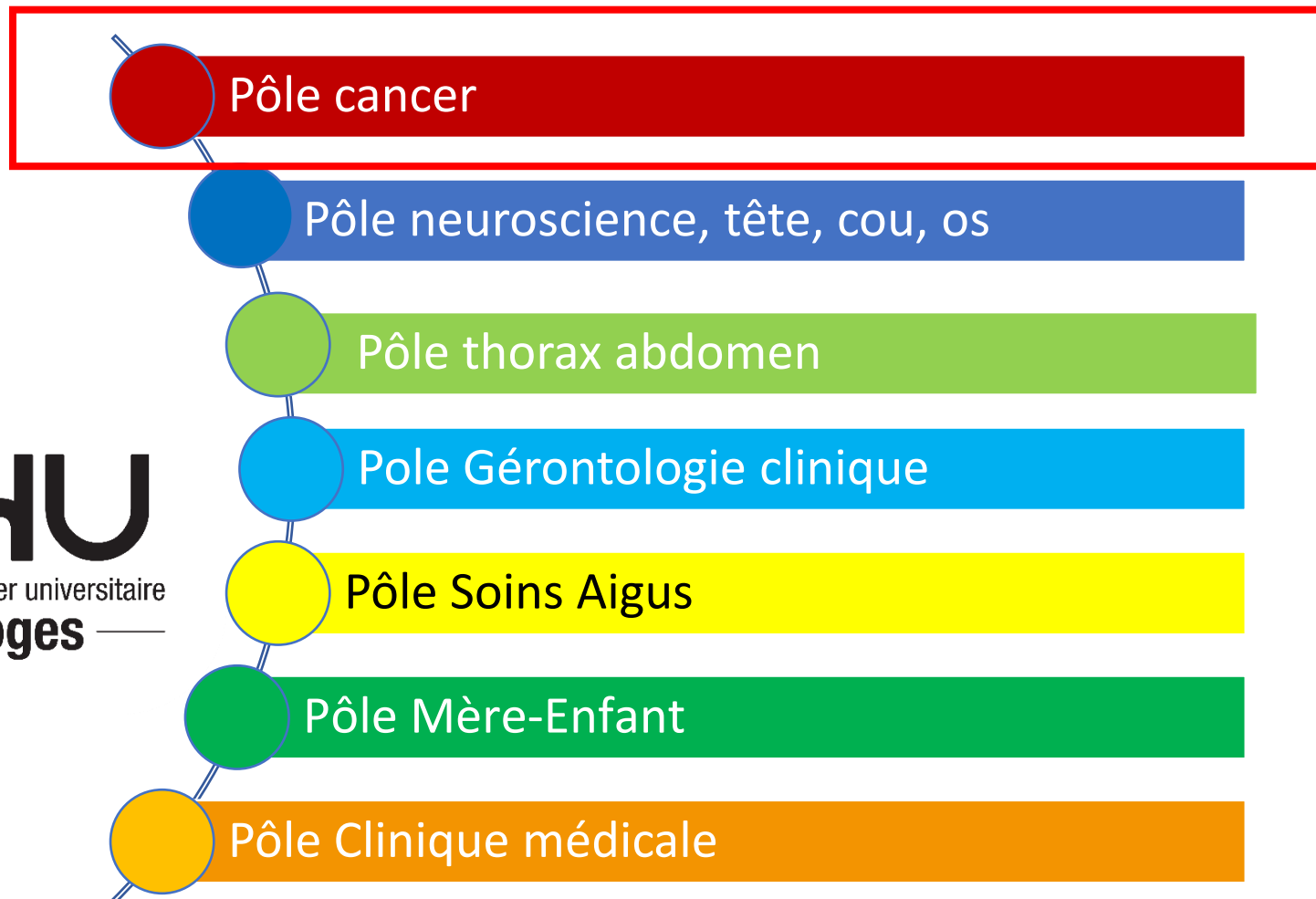
RÉPARTITION DES LITS ET PLACES PAR NATURE D'HOSPITALISATION



Organisation des équipes de pharmacie clinique

Equipe de pôle

- Internes (x1 à 2)
- Pharmaciens (x2 à 3)
- Préparateurs (x2)
- Externes (x1 à 2)



Parcours de santé complexes

« *Le parcours de santé est dit complexe lorsque l'état de santé, le handicap ou la situation sociale du patient rend nécessaire l'intervention de plusieurs catégories de professionnels de santé, sociaux ou médico-sociaux* »

→ prévenir les hospitalisations inutiles ou évitables ainsi que les ruptures de parcours

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Décret n° 2021-295 du 18 mars 2021 relatif aux dispositifs d'appui à la coordination des parcours de santé complexes et aux dispositifs spécifiques régionaux

NOR : SSAH1934896D



Médecins :

- **Oncologie solide** : 8
- **Hématologie** : 12



IDE :

- **Oncologie solide** : 2 pour le CTO + 1 IPA
- **Hématologie** : 3 avec spécificités (annonce- ETP- Dépistage gériatrique)



Pharmaciens :

- **Oncologie solide** : 1 + temps d'interne en pharmacie
- **Hématologie** : 1 + temps d'interne en pharmacie

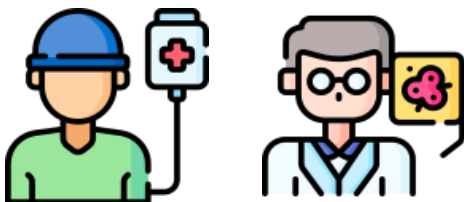


Patients pris en charge sous TO par an :

- **Oncologie solide** : 300
- **Hématologie** : 200

Organisations services cancérologie

Consultation avec l'oncologue

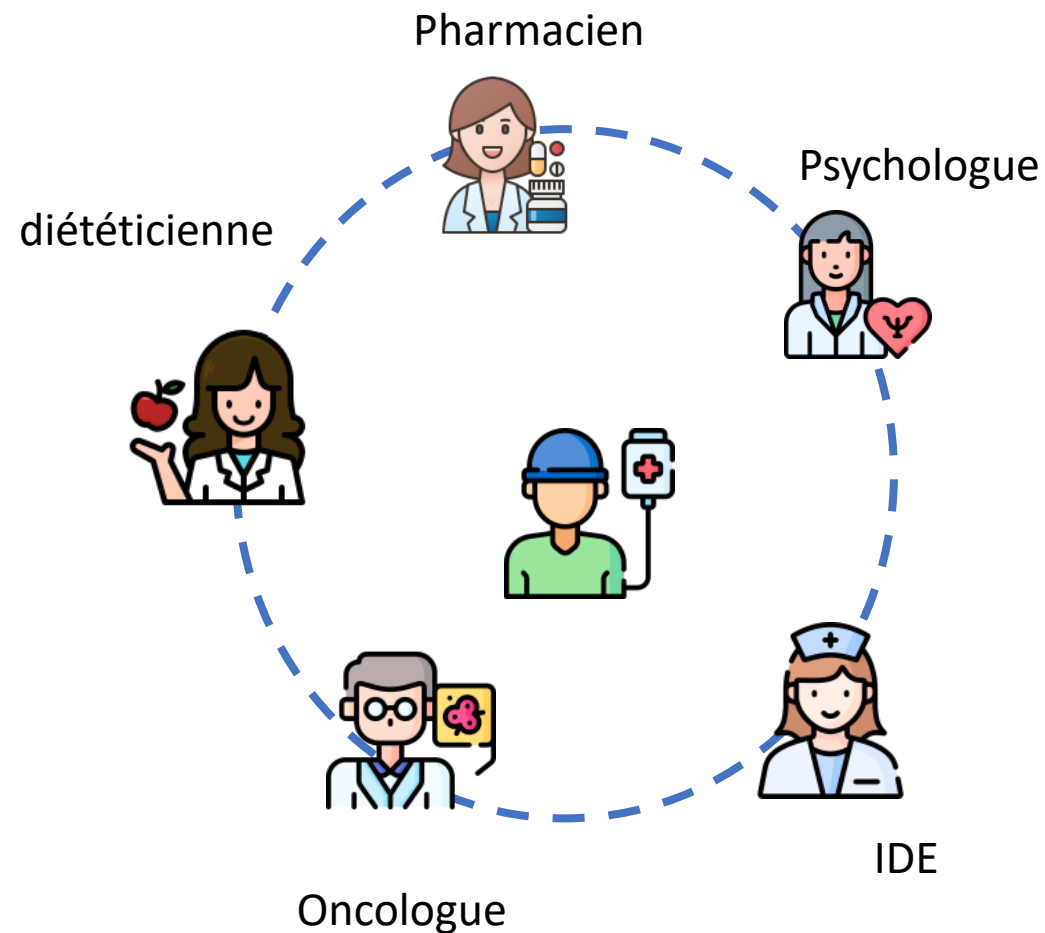


Consultation IDE

- +/- Entretien pharmaceutique
- +/- entretien soins de support
- +/- Entretien diététicienne
- +/- Entretien Psychologue



Organisation indépendante



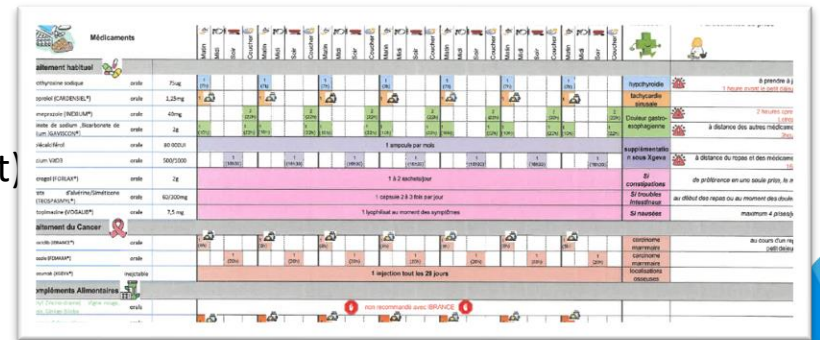


Informations partagées

OBJECTIFS

- Evaluation de l'observance
- Identification des facteurs de risques de non observance
- Explication du bon usage des médicaments
- Conseils et optimisation sur les modalités de prise
- Réduction du risque de iatrogénie
 - DDI, contre-indications, MPI
 - mésusage, adaptations poso, etc
- Apport d'informations sur le médicament, les EI et leur gestion
- Intégration des comportements de santé du patient
- Prise en compte des différents aspects personnels pouvant influencer la prise du traitement
- Choix du moment de prise (Réalisation d'un plan de prise avec le patient)

The screenshot shows a patient's medication list and management plan. It includes sections for 'Traitements habituels', 'Traitements oncologiques', and 'Traitements oncologiques de support'. Each section lists the medication name, form, dosage, and frequency. There are also sections for 'Evénements de l'observance', 'Précautions d'usage', and 'Surveillance et modalités de suivi en cas d'effets indésirables'. The document is from the 'Unité de Pharmacie Clinique' at 'CHU Limoges'.

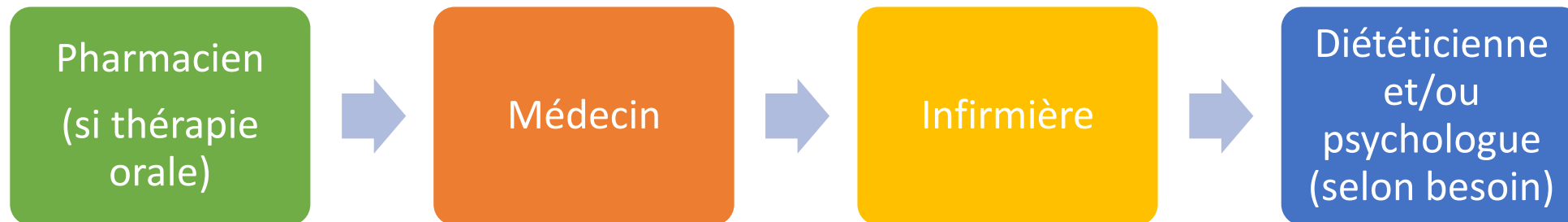


Organisations services cancérologie

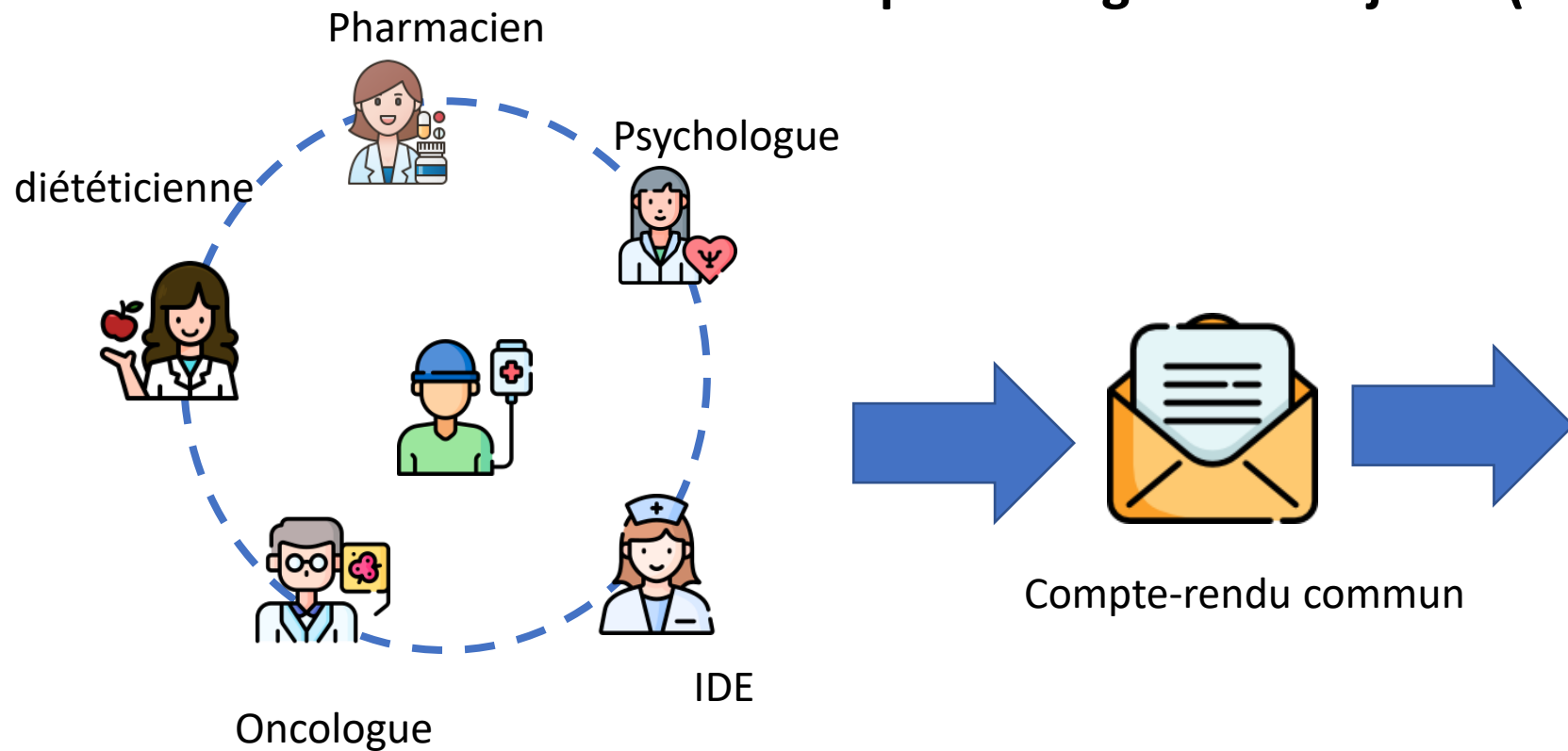
Pour les entretiens d'annonce initiale



Pour les entretiens de suivi



Groupe homogène de séjours (GHS)



GHS intermédiaire facturable
(3 interventions)
 = PMCT (poids moyen des cas traités)
293€

GHS plein facturable
(4 interventions)
 = PMCT **672€**



	Réalisé T1 2023	Projection T2 à T4 2023	Résultat 2023
UM 1045 Hémato	23 686 €	76 956 €	100 642 €
UM 3083 Onco	40 384 €	133 680 €	174 064 €
UM 2166 UOT	9 521 €	35 040 €	44 561 €

MOTIF D'HOSPITALISATION :

Dans le cadre de la prise en charge de votre patiente une hospitalisation a été réalisée ce jour dans l'Unité d'Oncologie Thoracique (UOT) au cours de laquelle le/ la patient(e) a bénéficié d'une prise en charge pluri-professionnelle correspondant à :

- Un temps médical d'annonce thérapeutique
- Un entretien pharmaceutique
- Un temps infirmier d'accompagnement suite à l'annonce
- Un temps avec la psychologue
- Un temps avec la diététicienne



- Entretien pharmaceutique :

Le (la) patient(e) a bénéficié d'un entretien pharmaceutique au cours duquel :

- Un bilan de Médication
- Les consignes de bon-usage et de surveillance des effets secondaires ont été abordés,
- Le risque iatrogène (effets indésirables, bonnes prescriptions, interactions médicamenteuses) et l'adhésion thérapeutique ont été évalués.
- Un plan pharmaceutique personnalisé a été proposé.

L'ensemble de ces informations sont détaillées dans le compte-rendu de l'entretien pharmaceutique oncologie adressé au médecin et à l'officine.

• Psychologue

Patient rencontré en présence de sa femme

Son antécédent de cancer de l'oesophage l'a amené à se poser beaucoup de questions autour de la fin de vie et de la dignité. Depuis 12 ans, il est déterminé à aller en Suisse pour une euthanasie en cas de perte majeure d'autonomie ou de pronostic grave.

à ce jour, il veut se laisser le temps de réfléchir à la proposition médicale de traitement. Il a besoin de cheminer concernant l'intérêt que pourrait prendre pour lui l'adhésion à un traitement dont on ne peut garantir les résultats.

Sa famille (femme et enfants) le laissent libre de la décision, tout en le soutenant avec implication.

Monsieur n'accède aujourd'hui pas à ces émotions, il décrit une dépersonnalisation qui est fort probablement réactionnelle à l'annonce.


Nous convenons donc d'aborder de nouveau cette question à distance : nous prévoyons un rendez-vous téléphonique la semaine prochaine.

Orientation pharmacien via le dispositif d'annonce Chléos®



Original Article

Development of a decision tree for the pharmacy-led consultation of elderly patients with haematological malignancies

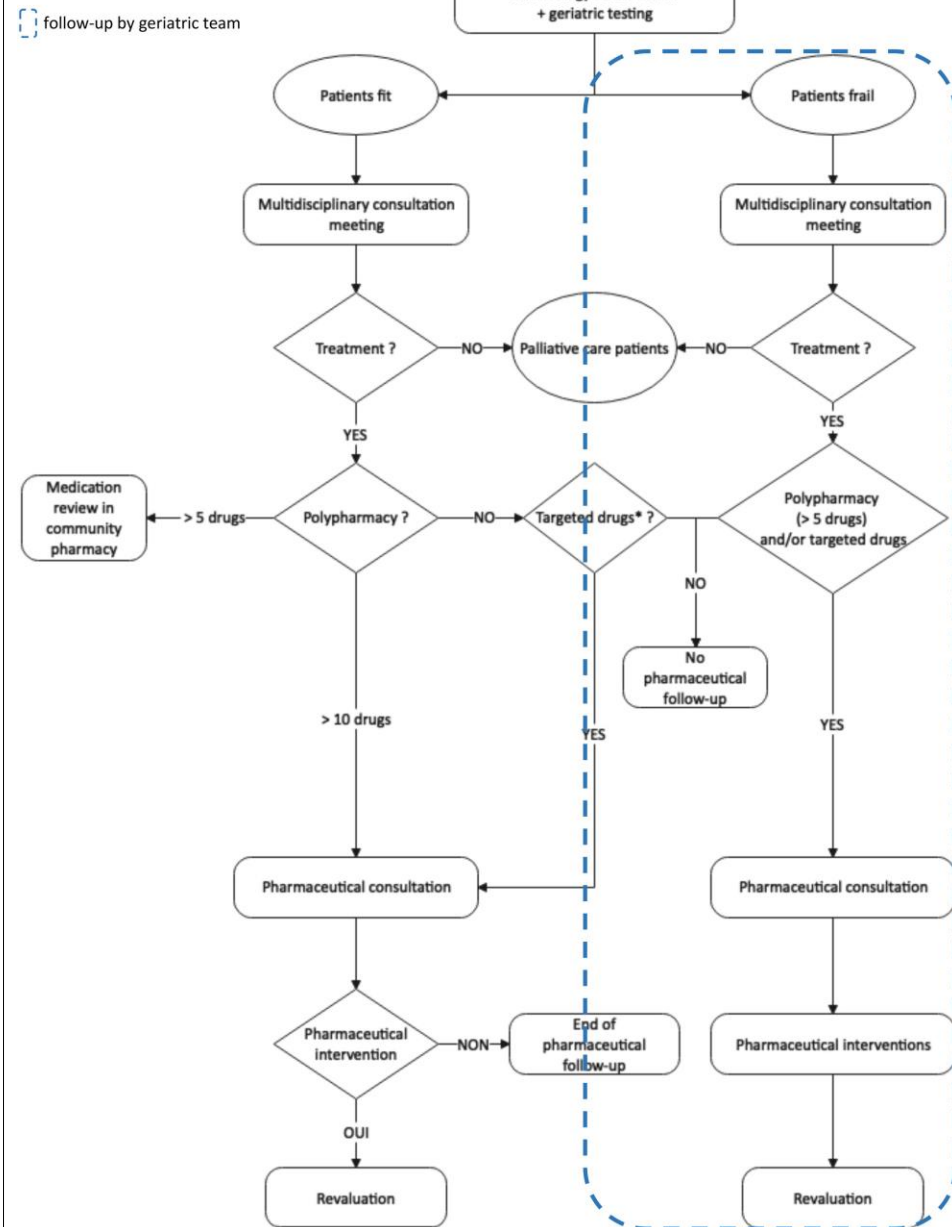
Mathilde Strumia¹ , Jean-Baptiste Fargeas²,
Elodie Marcellaud¹, Mathilde Del³, Audrey Dintilhac¹,
Liliane Remenieras², Nataliya Dmytruk², Stéphane Moreau²,
Arnaud Jaccard² and Jeremy Jost^{1,3}

JOURNAL OF
**ONCOLOGY
PHARMACY
PRACTICE**

J Oncol Pharm Practice
1–10
© The Author(s) 2022
Article reuse guidelines:
sagepub.com/journals-permissions
DOI: 10.1177/10781552221080419
journals.sagepub.com/home/opp



- * Targeted drugs
- anticholinergic drugs
- potentially inappropriate medications
- oral chemotherapy
- anticoagulant drugs



Entretien pharmaceutique - UF6113 - Oncologie médicale

1/4

Date du rendez vous: 11/07/2023

Nom de l'utilisateur connecté: HUET

tel portable du patient: 06-72-49-08-41

Aidant principal: []

Lieu de vie à domicile: []

Poids: 82 kg Taille: [] cm Surface corporelle: [] m2 IMC: []

Médecin traitant: DE BEAULIEU ERIC

Téléphone: 05-53-62-40-03 ()

Pharmacie: Du Pays D'excoideuil (Charente)

Oncologue: Dr Thuillier F.

IDE à domicile: ND

TRAITEMENTS HABITUELS

N°	Médicament	Forme	Dosage	Posologie	Indication
1	n'as pas de traitement habituel				

TRAITEMENTS ONCOLOGIQUES

N°	Médicament	Forme	Dosage	Posologie	Indication
1	Capécitabine (XELODA)	Orale	500mg	4-0-4 pendant 14 jours (J1=J21)	Adénocarcinome Colon
2	Oxalplatine	Injectable	130mg/m2	J1=J22	

TRAITEMENTS ONCOLOGIQUE DE SUPPORT

N°	Médicament	Forme	Dosage	Posologie	Indication
1	Soin de bouche Bicarbonat...	Orale	1,4%	4 à 6/jour à distance des r...	prévention des mucites
2	Acétylsalicylate de lysine (A...	Orale	1g	A diluer dans un verre d'ea...	Si douleurs et/ou aphtes
3	Dompéridone (MOTILIUM®)	Orale	10 mg	1-1-1	Si nausées/vomissement
4	DEXERYL	Dermique		1-0-1	prévention secheresse cutanée
5	Racécadotril (TIORFAN®)	Orale	100 mg	2 gel si selles liquides (Max ...	Si diarrhées
6	Diosmectine (SMECTA®)	Orale	3 g	1 à 2 sachets à distance d...	Si diarrhées
7	Aprépitant (EMEND®)	Orale	125mg	J1	Nausées chimio-induite
8	Aprépitant (EMEND®)	Orale	90mg	J2-J3	Nausées chimio-induite

Libellé	Période	Etat
Antécédents du patient		Antéc
Documents Patient		
Consultation: 2072 ONCO CE, Rat: THUILLIE... ? ap 4 cures Xelox adjtap SAINT JUNIEN	Le 02/10/2023 à 10h45	Planifié
Plateau tech: 8819 RIM SCAN., Rat: RADIO... ? THORACO-ABDOMINO-PELVIEN IV+ iv-d	Le 25/09/2023 à 17h30	Planifié
Plateau tech: ONCOLOGIE HDJ, Rat: ONCOL... ? cure 2	Le 01/08/2023 à 11h20	Planifié
Consultation: CENTRE DE THERAPIE ORALE... ? Entretien Pharmaceutique en HDJ (M1)	Le 01/08/2023 à 11h20	Planifié
Hospitalisation :	Du 11/07/2023 au 11/07/2023	
Héb: 6116 HDJ TUMEURS SOLIDES, Rat: ...	Du 11/07/2023 au 11/07/2023	Sorti
Consultation: CENTRE DE THERAPIE O... ? VU DANS LE CADRE DE SON hdj	Le 11/07/2023 à 10h30	Arrivé
Plateau tech: ONCOLOGIE HDJ, Rat: O... ? cure 1 sur picc pose le 04/07/23 (s	Le 11/07/2023 à 09h20	Arrivé
Fiche hdj	Le 11/07/2023 à 00h00	
Consultation: CENTRE DE THERAPIE O... ? CR Entretien Pharmaceutique Oncol	Le 11/07/2023 à 09h20	Arrivé
Entretien pharmaceutique Oncologie	Le 11/07/2023 à 11h18	
Entretien pharmaceutique (M0) réal	Le 11/07/2023 à 09h07	
Consultation: CENTRE DE THERAPIE ORALE... ? CA22 APPEL ÉMIS AU PATIENT POUR SUIV	Le 07/07/2023 à 08h30	Planifié
CA23 APPEL ÉMIS AU PATIENT POUR OK	Le 07/07/2023 à 08h48	
Consultation: CENTRE DE THERAPIE ORALE... ? CA21 APPEL ÉMIS AU LABORATOIRE	Le 06/07/2023 à 12h00	Planifié
DPD récupéré	Le 06/07/2023 à 11h52	
Consultation: STAFF CANCEROLOGIE, Rat: S... ? cure 1 de xelox sur picc pose le 04/07...	Le 06/07/2023 à 09h30	Planifié
Consultation: UCP SUIVI ONCO, Rat: UCP S... Fiche_UCP SUIVI ONCO	Le 06/07/2023 à 09h30	Planifié
biologie du 06/07/2023	Le 07/07/2023 à 09h35	
Résultats de biologie	Le 06/07/2023 à 00h00	Doc. DMC
Plateau tech: VASCULAIRE NRI, Rat: Reprise	Le 06/07/2023 à 00h00	Doc. DMC
Consultation: 8814 RADIO VASC. INTERV PE... ? / Code examen= 1041 / Libellé examen =	Le 04/07/2023 à 15h17	Arrivé
Consultation: 8814 RADIO VASC. INTERV PE... ? création dossier cto	Le 04/07/2023 à 15h06	Arrivé
2-KT CENTRAL VOIE PERIPH	Le 04/07/2023 à 14h30	Arrivé
Consultation: CENTRE DE THERAPIE ORALE... ? suite RCP dig du 01/06 - à la dde du D...	Le 29/06/2023 à 10h00	Planifié
Consultation: 2072 ONCO CE, Rat: THUILLIE... DEMANDE POSE DE PICC	Le 28/06/2023 à 14h00	Arrivé
DEMANDE DE tap	Le 05/07/2023 à 00h00	
Ord-Onco-Labos-CsExt	Le 29/06/2023 à 00h00	
Ord-Onco-Labos-CsExt	Le 28/06/2023 à 14h19	
CR Annonce Oncologie radiothér	Le 28/06/2023 à 14h18	
suite RCP dig du 01/06 - à la dde du D...	Le 28/06/2023 à 13h59	
Consultation: 2072 ONCO CE, Rat: Infi. ONC... vs / pcc	Le 28/06/2023 à 14h00	Arrivé

DU 11/07/2023 à 11 H 18 : CR ENTRETIEN PHARMA CEUTIQUE ONCOLOGIQUE 11-07-2023

Rédacteur : HUET Soline
Signataire: HUET Soline
Destinataires A: GUY

Destinataires A: GUY



Compte-rendu d'entretien pharmaceutique
Date du rendez-vous : 11/07/2023

Tél patient :
Mail :

Tél médecin : 05-53-62-40-03 ()

Oncologue : Dr Thuillier F.

Idé à domicile : ND

Pharmacien : Du Pays D'excideuil (Charente)

Aidant principal :

Poids : 82 kg **Taille :** cm

IMC : **SC :** m2

Allergies/intolérances : RAS

Traitements habituels

Médicaments	Formes	Dosages	Posologies	Indication
n'as pas de traitement habituel				

Traitements oncologiques

Médicaments	Formes	Dosages	Posologies	Indication
Capécitabine (XELODA)	Orale	500mg	4-0-4 pendant 14 jours (J1=J21)	Adénocarcinome Colon
Oxaliplatine	Injectable	130mg/m2	J1=J22	

Traitements oncologique de support

Médicaments	Formes	Dosages	Posologies	Indication
Soin de bouche Bicarbonate de sodium Keal Gé (ULCAR®)	Orale	1,4%	4 à 6/jour à distance des repas	prévention des mucites
Acétylsalicylate de lysine (ASPEGIC®)	Orale	1g	A diluer dans un verre d'eau : 3 gargarismes/jour	Si douleurs et/ou aphtes
Dompéridone (MOTILIUM®)	Orale	10 mg	1-1-1	Si nausées/vomissement
DEXERYL	Dermique		1-0-1	prévention secheresse cutanée

Depuis Crossway, sur PAACO Globule

J'associe le dossier patient CW au dossier PAACO Globule

Je désigne l'officine de ville

Je désigne la pharmacie du CHU de Limoges

Je partage le dossier avec la plateforme de la pharmacie du CHU de Limoges

Depuis Mozilla, sur la plateforme du CHU de Limoges

J'accepte le partage de dossier

J'ajoute la synthèse pharmaceutique dans les documents ...

The screenshot shows the patient portal interface for CHU Limoges. The main content area displays a list of medical events and treatments for a patient named 'P-2149 - Démo TEST' (70 years old, female, ID: 23605031). The events include:

- Création d'un dossier dans la structure CHU LIMOGES - PHARMACIE** (mardi 22/06/2021)
- Avis sur les traitements** (jeudi 24/06/2021): CAPECITABINE ZENTIVA 500 MG, COMPRIMÉ PELLICULÉ
- Alerte sur les traitements** (jeudi 24/06/2021): CAPECITABINE ZENTIVA 500 MG, COMPRIMÉ PELLICULÉ : effet secondaire
- synthese traitement** (jeudi 24/06/2021)
- Bilan médicamenteux hospitalier** (jeudi 24/06/2021): test
- Bilan médicamenteux hospitalier** (jeudi 24/06/2021): PRADAL Marie-Lyane

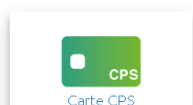
The interface also shows a sidebar with navigation options: Oncologie, Hématologie, Médecine Interne, and Accompagnement ESEA. A top navigation bar includes 'Déconnexion' and 'Mes dossiers'.

ESEA
e-santé en action

Retour sur le
Portail GIP ESEA

Accès sécurisé au service : MON PAACO

Choisissez votre mode d'authentification



Carte CPS



OTP



QR Code

Vous n'avez pas encore votre compte ESEA ?

Créer votre compte dès maintenant

• **Demande de renseignements Pharmacien du CHU :**

Partage accepté par la pharmacie d'officine :

→ **Transmission des ordonnances**

Partage accepté par l'équipe infirmière libérale :

→ **Transmission de bilans biologiques et commentaire clinique**

Entretien Pharmaceutique CHU

• → **Transmission CR**

11/04/2023 (3 mois) - VIALLE CHARLES (MEDECIN), Médecin généraliste

Acceptation de partage
Demande de partage acceptée par CAB MED BOULESTEIX-FAURE VIALLE - ST LAURENT SUR GORRE

demande initiale en date du 11/04/23
 effectuée par CHU LIMOGES - PHARMACIE (HUET Soline)

11/04/2023 (3 mois) - LAVAUZELLE Fanny, Infirmier(e) confidentialité Médecins + soignants

11/04/2023 (3 mois) - LAVAUZELLE Fanny, Infirmier(e) confidentialité Médecins + soignants

11/04/2023 (3 mois) - LAVAUZELLE Fanny, Infirmier(e) confidentialité Médecins + soignants

11/04/2023 (3 mois) - HUET Soline, Pharmacien(ne)

Partage
 Partage effectué auprès de CAB INF DESACHY LAVAUZELLE ROBINE
 entretien pharmaceutique

11/04/2023 (3 mois) - PUIGROS DELPHINE (pharmacienne), Pharmacien(ne) confidentialité Médecins + soignants

11/04/2023 (3 mois) - PUIGROS DELPHINE (pharmacienne), Pharmacien(ne) confidentialité Médecins + soignants

11/04/2023 (3 mois) - LAVAUZELLE Fanny, Infirmier(e)

		TOTAL	
Nombre d'intervenants ajoutés	Pharmacie d'officine	145	
	Médecin	178	
	IDE libérale	21	+ soignants
Taux de partage	Pharmacie d'officine	67%	épineux, rinçage pulsé réalisé.
	Médecin	46%	lundi 17/04 vers 8h
	IDE libérale	81%	généraliste confidentialité Médecins + soignants
Nombre de patients ajoutés	Oncologie	195	
	Hématologie	18	
	Gériatrie	3	ité Médecin
	UOTC	20	

1 Le médecin prescrit la thérapie orale sur une ordonnance et ouvre le site libre d'accès et gratuit :



<https://qrcode.theranovalim.fr/>

2 Il sélectionne les QR codes professionnels de santé et patients correspondant aux conseils adaptés à cette thérapie orale, puis imprime l'ordonnance papier qui est remise au patient.

3 Le patient, l'aidant ou le professionnel de santé peuvent scanner le QR code pour obtenir la fiche conseil.

- Sans connexion
- Sans authentification



Fiche conseil patient



Fiche conseil professionnel

Documents & QrCodes

rechercher

AOMR
 INCA (Institut National du Cancer)
 OMEDIT Bretagne / Normandie / Pays de la Loire
 DSRC Onco-Nouvelle-Aquitaine
 SFPO

<p>ABEMACICLIB - Verzenios®</p> <p>Fiche conseil patient</p> <p>Source : SFPO (Société Française de Pharmacologie Oncologique)</p> <p>COPIER LE QR CODE ?</p>	<p>ABEMACICLIB - Verzenios®</p> <p>Fiche conseil professionnel</p> <p>Source : OMEDIT Bretagne / Normandie / Pays de la Loire</p> <p>COPIER LE QR CODE ?</p>	<p>ABEMACICLIB - Verzenios®</p> <p>Fiche conseil patient</p> <p>Source : OMEDIT Bretagne / Normandie / Pays de la Loire</p> <p>COPIER LE QR CODE ?</p>
<p>ABEMACICLIB - Verzenios®</p> <p>Fiche conseil professionnel</p> <p>Source : SFPO (Société Française de Pharmacologie Oncologique)</p> <p>COPIER LE QR CODE ?</p>	<p>ABEMACICLIB (VERZENIOS®)</p> <p>Source : Association d'Oncologie Médicale et de Radiothérapie du CHU de Limoges</p> <p>COPIER LE QR CODE ?</p>	<p>ABEMACICLIB (VERZENIOS®)</p> <p>Fiche conseil professionnel</p> <p>Source : DSRC Onco-Nouvelle-Aquitaine</p> <p>COPIER LE QR CODE ?</p>

2022 - THERANOVALIM [Mohamed Touati](#) - [Elise Deluche](#) - [Olivier Chicaud](#) - [Jeremy Jost](#) [Privacy](#)

Parcours spécialisé

Médicaments	lundi 20/07/2020					mardi 21/07/2020					mercredi 22/07/2020				
	8h	10h	16h	22h	8h	10h	16h	22h	8h	10h	16h	22h	8h		
Traitement habituel															
Calcium folinate (LEDERFOLINE), cp															
Magnésium pidolate (MAG 2), cp	1		1			1		1			1		1		
Acide ursodésoxycholique (DELURSAN), cp	2		2												
Lansoprazole (OGASTORO), cp oro															
Duloxétine (CYMBALTA), gélule															
Traitement hématologique															
Ciclosporine (NEORAL), capsule															
Ciclosporine (NEORAL), capsule															
Mycophénolate mofétil (CELLCEPT), cp	2														
Letermovir (PREVYMIS), cp	1														
Phénoxyéthylpénicilline (ORACILLINE), cp															
Sulfaméthoxazole/Triméthoprime (BACTRIM FORTE), cp	1														
Valaciclovir (ZELITREX), cp	1		1			1		1			1		1		



👏🏆 Félicitations à Stéphanie Bonnet, interne de la #PUI du @CHULimoges pour le prix du meilleur poster #parcourspatient au congrès #sfpc2022 #Strasbourg pour l'accompagnement pharmaceutique des patients allogreffés #hématologie @Omedit_NAG @SFPCOfficiel @ARS_NAquit

19^{ème} Congrès de la SFPC Strasbourg, 13 au 16 mars 2022

Place du pharmacien hospitalier dans la prise en charge des patients allogreffés

Bonnet S.(1); Oses S.(1); Abraham J.(2); Jost J.(1)
(1) Pharmacie à usage intérieur, CHU Dupuytren 1, Limoges; (2) Hématologie et Thérapies Cellulaires, CHU Dupuytren 1, Limoges

1) Contexte et Objectif : Mise en place de Plan Pharmaceutique Personnalisé (PPP)

Allogreffe :
 → Traitement curatif
 → Hospitalisation 4 à 6 semaines
 → Donneur HLA compatible
 → Phase de conditionnement : aplasie médullaire

Description de la population :
 → Sujet jeune
 → Peu de comorbidité
 → Pas de toxicomanie

Parcours complexe :
 → Modification du goût
 → Règles hygiène-diététiques
 → Asthénie
 → Réaction du greffon contre l'hôte (GVH)

→ Rejet de greffe
 → **Risque infectieux**
 → **Nombre important de médicaments post greffe** : de longue durée, environ 20 médicaments par jour, support transfusionnel

Enjeux :
 → **Adhésion thérapeutique** : assurer l'acceptation-observance-persistance
 → Prévention et gestion précoce des effets indésirables (EI), interactions médicamenteuses (IM) et automédication

2) Matériels et Méthodes

3) Suivi pharmaceutique une fois par semaine en Hôpital De Jour (HDJ) jusqu'à J100

1) Entretien pharmaceutique pré-greffe
 2) Entretien pharmaceutique sortie d'hospitalisation

Patient entrant pour une allogreffe : infirmière informe le pharmacien => mise en place d'un PPP

3) Résultats

Sur une période de 10 mois – 13 patients suivis :

- 13 entretiens pré-greffe et 13 entretiens de sortie
- 59 entretiens de suivis en HDJ
- **Durée moyenne de suivi en HDJ : 2 mois**
- **Aucun patient non observant**
- Un patient a oublié la ciclosporine => mais bonne gestion de l'oubli
- **Effets secondaires les plus fréquents** : asthénie, troubles digestifs (TD), tremblements
- 5 patients avaient des TD dus à une prise non optimale de l'inhibiteur de pompe à proton et du magnésium
- Questions les plus fréquentes : effets secondaires et durée des traitements

4) Discussion-Conclusion

Retour patient : suivi pharmaceutique bénéfique pour comprendre leur traitement, prendre confiance en eux, acquérir les réflexes face aux situations à risques.

Retour des officines : lien ville-hôpital permet d'anticiper la sortie et d'assurer la continuité des traitements.

Retour de l'équipe hospitalière : le suivi pharmaceutique permet un accompagnement personnalisé des patients, anticipation des facteurs de non adhésion thérapeutique, favorise les chances de réussite de l'allogreffe, de ne pas négliger les traitements des pathologies chroniques.

Perspectives : une thèse de pharmacie hospitalière est en cours sur l'évaluation de l'adhésion thérapeutique et de sa persistance dans le temps.

Contact : stephanie.bonnet@chu-limoges.fr

The MEMS® adherence hardware

The MEMS® adherence hardware records and stores dosing events.



The MEMS® cap



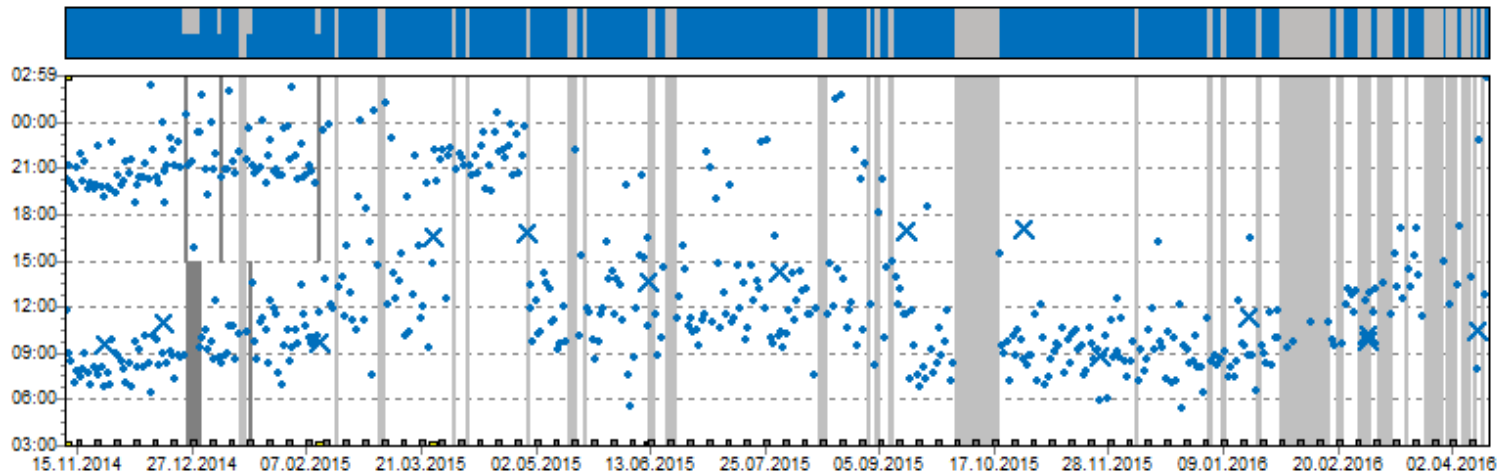
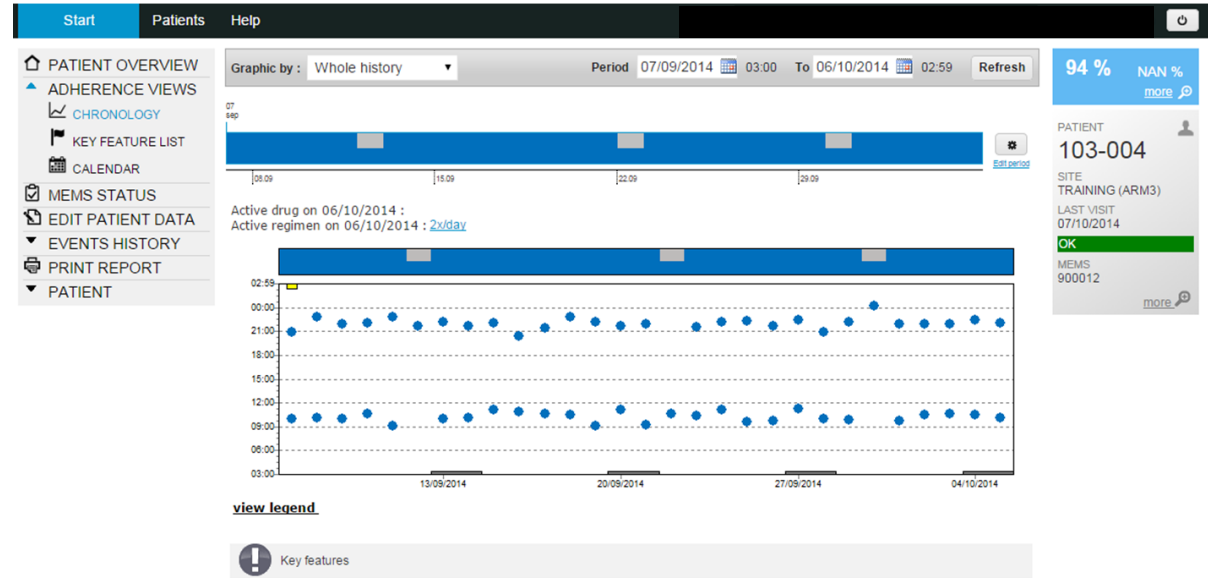
The MEMS® HH (Helping Hand)



The MEMS® button

The MEMS® Reader

The MEMS® Reader reads the data from the MEMS® adherence hardware and sends them to secured servers.



Avez-vous des questions ?



**Unité de Pharmacie
Clinique**
(UF 5117)
Pharmacie à Usage Intérieur



Pr. Antoine DUPUIS
Président de la Société Française de
la Pharmacie Clinique

Renouvellement et adaptation des prescriptions par le pharmacien hospitalier

Pr. Antoine DUPUIS, Président de la SFPC



Journée régionale OMEDIT NAGG – 18.10.23



Article L 5126-1 du CSP

« Les pharmacies à usage intérieur répondent aux besoins pharmaceutiques des personnes prises en charge par l'établissement, service ou organisme dont elles relèvent, ou au sein d'un groupement hospitalier de territoire ou d'un groupement de coopération sanitaire dans lequel elles ont été constituées. A ce titre, elles ont pour missions :

...

5° pour des pathologies dont la liste est fixée par arrêté, de renouveler les prescriptions des patients pris en charge par l'établissement et de les adapter, **dans le respect d'un protocole mentionné à l'article L. 4011-4; (...)** »



Que nous dit le texte?

- **Le dispositif RAP est une mission de la PUI, placée sous la responsabilité du gérant (article L 5126-3 du CSP),**
- **Impossibilité pour les services de soins de recruter des « pharmaciens volants » pour assurer cette activité,**
- **Mission facultative des PUI au regard des moyens à sa disposition (article R 5126-8 du CSP),**
- **Mission pouvant faire l'objet d'une coopération entre PUI,**
- **Deux volets : adaptation/renouvellement**

NB: Délégation du gérant en vertu de l'article R 4235-14 du CSP



Article L 4011-4 du CSP

- Conclusion d'un protocole local de coopération,
- Dispositif limité aux établissements de santé (publics ou privés) et GHT, à l'exclusion du secteur médico-social et SIS,
- Procédure spécifique de validation du protocole : avis préalable de la CME, déclaration de la mise en œuvre du protocole auprès de l'ARS territorialement compétente.

Encadrement du dispositif : procédures administratives et limitation territoriale du dispositif



Arrêté du 21 février 2023

Article 1^{er} :

« (...)la liste des pathologies pour lesquelles les pharmaciens exerçant en pharmacie à usage intérieur sont autorisés à renouveler et à adapter les prescriptions des patients pris en charge par l'établissement dans le respect d'un protocole mentionné à l'article L. 4011-4 du code de la santé publique et dans le cadre de la mission prévue au 1° de l'article L. 5126-6 du code de la santé publique comprend :

1° L'ensemble des pathologies présentées par le patient ayant bénéficié **d'une activité de pharmacie clinique** définie à l'article R. 5126-10 du code précité;

2° Les pathologies présentées par les patients susceptibles d'être traitées par un ou plusieurs médicaments, **référéncés au programme d'actions de l'établissement** en matière de bon usage des médicaments établi en application de l'article R. 6111-10 du code de la santé publique, ou délivrés au public et au détail par la pharmacie à usage intérieur autorisée à l'activité de vente au public. »



Article R 5126-10 du CSP

Les actions de pharmacie clinique sont les suivantes :

- 1° L'expertise pharmaceutique clinique des prescriptions faisant intervenir des médicaments, produits ou objets mentionnés à l'article L. 4211-1 ainsi que des dispositifs médicaux stériles aux fins d'assurer le suivi thérapeutique des patients ;
- 2° La réalisation de bilans de médication définis à l'article R. 5125-33-5;
- 3° L'élaboration de plans pharmaceutiques personnalisés en collaboration avec les autres membres de l'équipe de soins, le patient, et, le cas échéant, son entourage ;
- 4° Les entretiens pharmaceutiques et les autres actions d'éducation thérapeutique auprès des patients ;
- 5° L'élaboration de la stratégie thérapeutique permettant d'assurer la pertinence et l'efficacité des prescriptions et d'améliorer l'administration des médicaments.

Que nous dit le texte?

- Fixation d'une liste de pathologies, telle qu'exigée par le 5° de l'article L 5126-1 du CSP...
... mais permettant d'englober l'ensemble des activités de soins réalisées au sein d'un établissement, dès lors qu'une activité de pharmacie clinique est réalisée (article R 5126-10 du CSP)
- Périmètre étendu de l'activité :
 - En intra-hospitalier
 - En rétrocession (article L 5126-6 du CSP)
 - En sortie hospitalière (sans validation préalable du prescripteur)
- Possibilité de moduler le protocole pour une pathologie déterminée ou pour un service de soins ou pour un établissement dans sa globalité
- Mission réalisée en autonomie par la PUI et sous la responsabilité du gérant (article L 5126-3 du CSP)

C'est une mission propre de la PUI et non une délégation des prescripteurs



Ce que ce n'est pas !

- Un protocole local
Dispositif ouvert à tous les PS

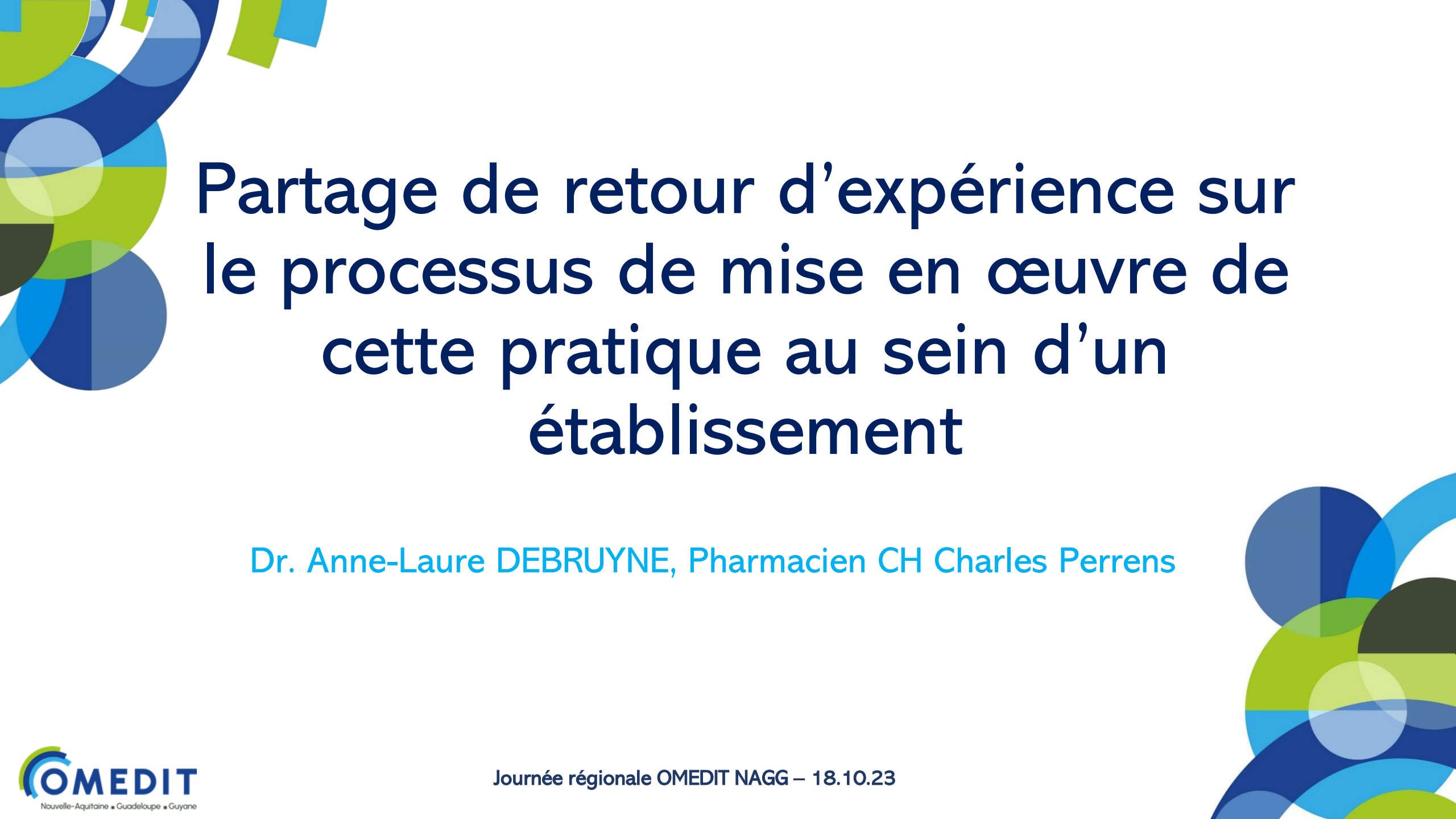
Ce que c'est :

- Une mission de la PUI
intra-hospitalier, rétrocession, sortie hospitalière (double RPPS)



Anne-Laure DEBRUYNE

Pharmacien
CH Charles Perrens



Partage de retour d'expérience sur le processus de mise en œuvre de cette pratique au sein d'un établissement

Dr. Anne-Laure DEBRUYNE, Pharmacien CH Charles Perrens

Renouvellement et/ou Adaptation Thérapeutique Directe (RATD)

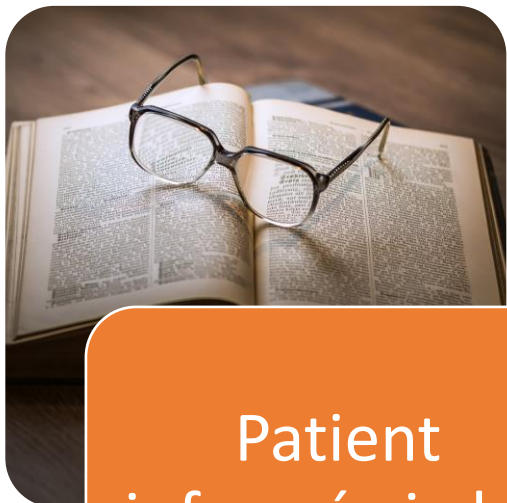
- Modification de la thérapeutique directement par le pharmacien habilité mise en œuvre sans délai

Renouvellement et/ou Adaptation Thérapeutique Concertée (RATC)

- Modification de la thérapeutique nécessitant la confirmation du prescripteur pour déclencher la mise en œuvre



Première situation : exemple de médicament identifié livret (COMEDIMS)



Patient
informé via les
documents
institutionnels



Périmètre

- ± tout l'établissement
- ± tous les pharmaciens



RATD

Premières réflexions et exemples CHCP RATD pour des IP « circuit », « livret », « galénique », « bon usage »

Cocher la case « si besoin » pour ne pas que les comprimés soient mis par l'automate dans les piluliers

Adaptation galénique : 0,5 comprimés de Diazepam 10 mg = 1 comprimés à 5 mg

Equivalences livret (IPP, statines, association de 2 antihypertenseurs non disponibles mais les deux molécules dissociées sont proposées)

Décalage des horaires de prises : Smecta®, Amoxicilline / Amox acide clavulanique, Lévothyrox®, etc.

Paramétrage d'un max par prise et d'un intervalle de temps entre deux prises (paracétamol)

Dates de fin sur traitements dont la durée est limitée (vitamine B1B6, vitamine PP, diclofénac en topique cutané, etc.)

Changement des voies d'administration : Nefopam, Atropine collyre

Mauvaises unités de prescription

Patient ayant bénéficié d'une activité de pharmacie clinique



Information du patient



Périmètre

- Services de soins bénéficiant d'une présence pharmaceutique régulière
- Pharmacien référent



RATD ou RATC

Premières réflexions et exemples CHCP RATC pour des IP réalisées dans l'unité de soins

Médicament hors recommandations (consensus)

Médicament contre-indiqué

Médicament indiqué non prescrit (y compris médicaments synergiques ou correcteurs)

Médicament non renouvelé après un transfert ou une hospitalisation

Posologie infra/supra-thérapeutique

Durée du traitement inadapté

Redondance pharmacologique

Médicament sans indication justifiée

Interaction (médicamenteuse, alimentaire...)

Effet indésirable

Voie et/ou administration inappropriée

Problème d'adhésion thérapeutique

Suivi thérapeutique, biologique ou pharmacothérapeutique inapproprié, insuffisant ou absent

Quelle traçabilité ?

Essentielle dans le DPI
pour les RATC



14/10/2023 13:36 : Intervention de modification de la prescription (DEBRUYNE Anne Laure - Pharmacien)

Staff du 21/03/2023

Accord Dr. X pour les modifications suivantes :

- Diminution posologique Duphalac (patient qui présente un transit accéléré)
- Arrêt du Parkinane LP "si besoin"
- Arrêt du Gaviscon "si besoin"
- Arrêt du Diffu K

21/03/2023 11:34 : Observation psychiatrique de suivi (- Médecin)

Vu ce jour:

Calme, de bon contact
Discours cohérent et organisé
Stable plan clinique
Légère appréhension vis à vis de la SD
Satisfait de la mise en place du tercian



Quels indicateurs suivre ?

Nombre de patients effectivement pris en charge au titre du protocole*

Taux de reprise par le médecin * : nombre d'actes modifiés par le médecin /nombre d'actes réalisés par le pharmacien (sur un échantillon temporel)

Taux d'EI déclarés* : Nombre d'événements indésirables imputés au protocole déclarés/nombre d'actes réalisés par le pharmacien

Nombre d'EIG déclarés imputés au protocole*

Taux de satisfaction des professionnels de santé* : Nombre de professionnels ayant répondu « satisfait » ou « très satisfait » au questionnaire/nombre de professionnels ayant exprimé leur niveau de satisfaction au moyen d'un questionnaire dédié

Au CHCP : rencontre avec PCME le 19/06

Rédaction et validation du protocole avec un médecin par pôle (lien CMDMS) et médecin généraliste (6 médecins)

Transmission gouvernance médicale et Direction (DG et DAM)

Présentation CME pour avis et validation

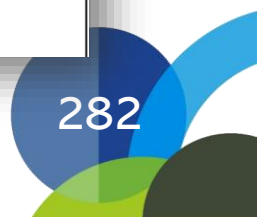
Phase test avec une unité pilote (lien avec service informatique pour les profils)

Rédaction du protocole

	<p>Protocole local de renouvellement et d'adaptation des prescriptions par les pharmaciens exerçant au sein des pharmacies à usage intérieur</p> <p>En référence à l'article 2 de l'arrêté du 21 février 2023 relatif au « renouvellement et à l'adaptation des prescriptions par les pharmaciens exerçant au sein des pharmacies à usage intérieur en application de l'article L. 5126-1 du code de la santé publique »</p>	<p>Indexation des annexes</p> <p>Attention certaines annexes sont obligatoires, cf. tableau récapitulatif infra</p>
I	<p>1. Intitulé du protocole</p>	<p><i>Renouvellement et adaptation de prescriptions par les pharmaciens exerçant au sein de la pharmacie à usage intérieur du Centre Hospitalier Charles Perrens à Bordeaux en coopération avec les médecins de l'établissement [précision éventuelle du/des services ou périmètre spécifique]</i></p>
II	<p>2. Présentation générale du protocole et de son contexte de mise en œuvre</p>	<p>Objectifs de mise en œuvre :</p> <p>Contexte : Activités de pharmacie clinique déployées sur l'établissement depuis plusieurs années avec présence pharmaceutiques en unités de soins</p> <p>Périmètre : Renouvellement et adaptation des prescriptions des patients en hospitalisation complète – établissement spécialisé en santé mentale</p> <p>Conditions de succès : Protocole travaillé avec cinq psychiatres (un praticien par pôle clinique) et un médecin généraliste. Présentation et validation en COMEDIMS et CME.</p> <p>Patients concernés par le protocole :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Tous les patients pris en charge dans les 21 unités d'hospitalisation complète pour les interventions de type RATD <input type="checkbox"/> Tous les patients pris en charge dans les services d'hospitalisation complète de 14 unités de soins où la présence pharmaceutique est régulière (notamment staffs cliniques, conciliation médicamenteuse et entretiens pharmaceutiques) pour les interventions de type RATC



		<p>Professionnels concernés</p> <ul style="list-style-type: none">• Médecins exerçant dans l'établissement• Tous les pharmaciens exerçant au sein de la pharmacie à usage intérieur et remplissant les conditions visées aux articles R 5126-2 à R 5126-5 du code de la santé publique, ainsi que les Docteurs juniors. <p><u>Le cas échéant, expérience professionnelle complémentaire (durée et lieu d'expérience) requise des pharmaciens hospitaliers :</u></p> <ul style="list-style-type: none">✓ Un pharmacien présent depuis 20 ans	
1			
		<ul style="list-style-type: none">✓ Un pharmacien présent depuis 10 ans avec réalisation en cours d'un DU de Psychopharmacologie✓ Un pharmacien présent depuis 4 ans	
III	3. Critères d'inclusion des patients (<i>définir précisément tous les critères</i>)	Patient nécessitant un renouvellement ou une adaptation des prescriptions conformément à l'article 1 de l' Arrêté du 21 février 2023 relatif au « renouvellement et à l'adaptation des prescriptions par les pharmaciens exerçant au sein des pharmacies à usage intérieur en application de l'article L. 5126-1 du code de la santé publique » - Légifrance (legifrance.gouv.fr)	
	4. Critères de non-inclusion des patients (<i>qui peuvent être liés à la présence de complications de la pathologie concernée ou à d'autres facteurs, dont l'âge des patients, pathologie, médicament...</i>)	Non concernés	





<p>IV</p>	<p>5. Description synthétique par un algorithme du parcours du patient dans le cadre du protocole</p> <p><i>Ci-contre exemple d'algorithme à titre indicatif, à compléter ou modifier selon les spécificités propres à chaque projet de protocole</i></p> <p><i>Si le protocole comprend plusieurs parcours, décrivez chaque sous-parcours par un algorithme distinct afin d'éviter les algorithmes trop complexes</i></p>	<p>Information du patient (ou de son entourage pour les mineurs et les patients sous mesure de protection) sur les conditions de sa prise en charge dans le cadre d'un protocole de coopération entre médecin et pharmacien.</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Lors de sa prise en charge au sein du service par l'équipe de soins. <input type="checkbox"/> Lors de sa prise en charge par le pharmacien <input type="checkbox"/> Dans le livret d'accueil du service ou de l'établissement <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/> Traçabilité du refus (opposition) du patient dans son dossier médical <pre> graph TD A[Patient éligible au renouvellement ou à l'adaptation d'une prescription] -- OUI --> B[Patient rentrant dans le cadre du protocole local] A -- NON --> C[Non inclusion Prise en charge habituelle] B -- OUI --> D[Accord du patient] B -- NON --> C D -- OUI --> E[Mise en œuvre du protocole par le pharmacien] D -- NON --> C </pre>	<p>Annexe 1 : Modalités explicite d'information du patient.</p>
-----------	---	---	--

2

	<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; background-color: #4a86e8; color: white; text-align: center;">RATD</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; background-color: #4a86e8; color: white; text-align: center;">RATC</div> </div>	
<p>6. Liste des renouvellements et adaptations thérapeutiques envisagés à identifier dans l'annexe 2.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • RATD : renouvellement et/ou adaptation thérapeutique directe • RATC : renouvellement et/ou adaptation thérapeutique concertée 	<p>Annexe 2 : Cadre du renouvellement et de l'adaptation des prescriptions par le pharmacien habilité.</p>



	8. Organisation de l'établissement pour la mise en œuvre du protocole	<ul style="list-style-type: none">• Modes de collecte, de traçabilité et de partage des données de santé entre médecins et pharmaciens <input type="checkbox"/> Médecins et pharmaciens ont accès au dossier informatisé et/ou à l'espace numérique de santé du patient au sein duquel ils ont accès à l'ensemble des informations du patient (antécédents, allergies, vaccinations...). <p>Identifiant et mots de passe personnels pour ce dossier patient informatisé : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p> <ul style="list-style-type: none">• Mode de mise à disposition de la grille du protocole (annexe 2) et des documents annexes <input type="checkbox"/> Intégration au dossier patient informatisé <input type="checkbox"/> Intégration seulement au logiciel métier des pharmaciens <input type="checkbox"/> Version papier• Mode d'information du RATD ou RATC de prise en charge aux médecins et aux autres professionnels de santé	
--	--	---	--

3

		<input type="checkbox"/> Intégration dans le dossier du patient <input type="checkbox"/> Implémentation dans l'Espace de Santé Numérique du patient (volet lettre de liaison en sortie) <input type="checkbox"/> Transmission par messagerie Sécurisée <input type="checkbox"/> Autre modalité	
		<ul style="list-style-type: none">• Disponibilité et interventions requises des médecins Mode d'organisation en équipe pour assurer la disponibilité d'un nombre suffisant de médecins eu égard aux pharmaciens et prendre en charge les patients réorientés vers un médecin : Non concernés. <p>Mode d'organisation en cas d'absence programmée et non programmée des médecins pour les RATC [indiquer si possibilité de désignation d'un médecin remplaçant] : Si médecin non présent pour RATC, réalisation d'interventions pharmaceutiques classiques.</p> <p>Modalités de gestion des urgences (mode de contact, conduite à tenir en cas de médecin absent ou non joignable) : Il est toujours possible de joindre un médecin (médecin coordonnateur) qui pourra directement modifier la prescription ou donner l'accord au pharmacien de modifier la prescription.</p>	



VIII	9. Principaux risques liés à la mise en œuvre du protocole. Procédure d'analyse des pratiques et de gestion des risques. Prioriser une organisation en équipe	<p>Risques identifiés à chaque étape de la mise en œuvre du protocole, en indiquant les mesures préventives prévues pour chaque risque identifié :</p> <p>Que ce soit pour le RATD ou le RATC, le principal risque réside dans une mauvaise manipulation du logiciel, la mesure préventive sera une formation à la prescription sur le DPI.</p> <p>Modalités de recueil des évènements indésirables :</p> <p>Les évènements indésirables sont déclarés sur la plateforme Dematic® accessible via l'Intranet de l'établissement et le service Qualité traite ensuite les déclarations.</p> <p>Modalités d'analyse et de traitement des évènements indésirables :</p> <p>Un binôme (pharmacien / cadre de santé) reçoit les évènements indésirables en lien avec les médicaments, investigate et organise le cas échéant une Revue des Erreurs liées aux Médicaments et dispositifs associés (REMED).</p> <p>Périodicité des réunions de coordination et d'analyse de pratiques médecins/pharmaciens</p>	
4			
		Un bilan sera réalisé une fois par mois dans chacune des 14 unités de soins bénéficiant de la présence pharmaceutique permettant de réaliser le RATC.	

Annexe 1 : Modalités d'information du patient

Exemple de formulaire à intégrer au livret d'accueil du patient (dans l'établissement ou le service) est donné à titre indicatif.

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'équipe constituée autour de votre médecin, il vous est proposé que votre prise en charge thérapeutique bénéficie de l'expertise d'un pharmacien hospitalier exerçant au sein de l'établissement. Cette prise en charge collaborative a pour but d'assurer une réponse adaptée à vos besoins de santé en lien avec vos traitements.

Dans le cadre de cette prise en charge, le pharmacien pourra renouveler et adapter certaines de vos prescriptions selon un protocole. Il est en contact étroit et direct avec l'équipe médicale et soignante qui s'occupe de vous et contactera le médecin chaque fois que nécessaire pour décider de la conduite à tenir.

Ce protocole a été mis en œuvre après décision du Directeur Général de l'établissement après avis de la Commission Médicale de l'Etablissement et a été déclaré auprès du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé. Son détail peut vous être remis sur simple demande.

Il vous est possible de vous opposer à ce protocole en informant un membre de l'équipe médicale. Votre opposition sera tracée dans votre dossier médical.

INTERVENTION PHARMACEUTIQUE			MISE EN OEUVRE			
Situation identifiée (liste non exhaustive)	Optimisation	Intervention*	Pré requis : A1 : Alinéa 1 article 1 de l'arrêté du 21 février 2023 Et/ou A2 : Alinéa 2 de l'article 1 de l'arrêté du 21 février 2023	RATD	RATC	Modalités d'application (protocole d'action de l'établissement, RCP, recommandations nationales, etc.)
Médicament hors livret thérapeutique	Permettre d'assurer une continuité de la prise du traitement et permettre à l'IDE d'administrer le traitement présent dans le pilulier	3	A1 et/ou A2	X		
Médicament hors recommandations (consensus)	Optimiser la stratégie thérapeutique et limiter <u>la iatrogénie</u> médicamenteuse	2 – 3 – 4 ou 7			X	
Médicament contre-indiqué	Optimiser la prescription et limiter <u>la iatrogénie</u> médicamenteuse	2			X	
Médicament indiqué non prescrit (y compris médicaments synergiques ou correcteurs)	Optimiser la stratégie thérapeutique	1			X	
Médicament non renouvelé après un transfert ou une hospitalisation	Optimiser la stratégie thérapeutique et permettre d'assurer une continuité de la prise du traitement	1			X	
Posologie infra-thérapeutique	Optimiser la prescription	7			X	
Posologie supra-thérapeutique					X	
Durée du traitement inadapté	Optimiser la prescription et limiter <u>la iatrogénie</u> médicamenteuse	2 ou arrêt « programmé » avec mise d'une date de fin		X	X	Selon protocole validé en interne
Redondance pharmacologique	Optimiser la stratégie thérapeutique	2 – 3			X	
Médicament sans indication justifiée	Optimiser la stratégie thérapeutique et limiter <u>la iatrogénie</u> médicamenteuse	2			X	



Interaction (médicamenteuse, alimentaire...) Incompatibilité physico-chimique entre plusieurs médicaments injectables	Optimiser la prescription	2 et/ou 3			
Effet indésirable	Optimiser la stratégie thérapeutique et limiter <u>la iatrogénie</u> médicamenteuse	1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6 – 7		X	
Voie et/ou administration inappropriée	Optimiser la prescription, limiter <u>la iatrogénie</u> médicamenteuse, limiter le mésusage	4 et/ou 6	X	X	Selon protocole validé en interne
Suivi thérapeutique, biologique ou pharmaco-thérapeutique inapproprié, insuffisant ou absent	Optimiser la stratégie thérapeutique et limiter <u>la iatrogénie</u> médicamenteuse	5		X	
Problème sur la prescription pouvant impacter le circuit des produits de santé	Permettre une optimisation de la dispensation nominative automatisée et limiter les retours de traitements à la PUI	3	X		

Annexe 4 : Questionnaire pour le recueil de la satisfaction des professionnels de santé

Enquête de satisfaction médecin

Vous avez adhéré au protocole de coopération [intitulé]. Nous vous remercions pour votre implication dans ce protocole de coopération. Nous souhaitons recueillir votre avis sur l'application du protocole en répondant aux questions suivantes.

Date :

- 1- Dans le cadre de ce protocole, avez-vous été sollicité par les pharmaciens
 Très Rarement Rarement Fréquemment Très fréquemment
- 2- La qualité des échanges entre vous et le(s) pharmacien(s) vous satisfait-elle ?
 Oui Plutôt oui Plutôt non Non
- 3- Pensez-vous que ce protocole de coopération rend un service approprié aux patients ?
 Oui Plutôt oui Plutôt non Non
- 4- Ce protocole contribue-t-il à faciliter votre exercice professionnel
 Oui Plutôt oui Plutôt non Non
- 5- Etes-vous globalement satisfait par la mise en œuvre du protocole de coopération ?
 Satisfait Non satisfait

Enquête de satisfaction pharmacien

Vous avez adhéré au protocole de coopération [intitulé] Nous vous remercions pour votre implication dans ce protocole et nous souhaitons recueillir votre avis sur l'application du protocole en répondant aux questions suivantes :

Date :

- 1- Pensez-vous exercer de façon sécurisée dans le cadre du protocole ?
 Oui Plutôt oui Plutôt non Non
- 2- La qualité des échanges entre vous et les médecins vous satisfait-elle ?
 Oui Plutôt oui Plutôt non Non
- 3- Pensez-vous que le protocole de coopération rend un service approprié aux patients ?
 Oui Plutôt oui Plutôt non Non
- 4- Ressentez-vous une valorisation de votre pratique professionnelle ?
 Oui Plutôt oui Plutôt non Non
- 5- Etes-vous globalement satisfait par la mise en œuvre du protocole de coopération ?
 Satisfait Non satisfait





CONCLUSION

MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION !

N'oubliez pas de nous faire un retour en flashant le QR CODE !

Retrouvez nos actualités, évènements et outils sur les réseaux sociaux et notre site internet !



www.omedit-nag.fr



OMEDIT Nouvelle-Aquitaine Guadeloupe Guyane



Omedit_NAG

